

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES**  
**SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques**  
**Option : Economie Monétaire et Bancaire.**

**Thème :**

**La problématique d'évaluation du risque de crédit des  
PME par la méthode Scoring**  
**Cas de : CPA de Tizi-Ouzou « 194 ».**

**Présenté par :**

SADOUN Lilia

ZOURDANI Katia

**Encadré par :**

M<sup>lle</sup> ZOURDANI Safia

**Devant le jury :**

**-Président/examineur : Dr. ABIDI Mohamed, MCB, UMMTO.**

**-Rapporteur : Dr. ZOURDANI Safia, MCA, UMMTO.**

**-Examinatrice : LOUGGAR Rosa, MAA, UMMTO.**

**Date de soutenance:**

## ***Remerciements***

Nous remercions Dieu, de nous avoir donné le courage et la

Volonté pour accomplir ce travail.

Nous tenons aussi à remercier M<sup>lle</sup> ZOURDANI Safia, notre  
Encadreur pour ses conseils et orientations.

Nous remercions également l'ensemble des enseignants de  
l'Université MOULOUD MAMMERI de Tizi-Ouzou, qui nous ont  
accompagné durant notre parcours.

Nous adressons nos vifs remerciements aux membres de jurys d'avoir  
accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Nos remerciements s'adressent éventuellement au personnel de  
l'agence CPA « 194 » de Tizi-Ouzou pour leur accueil.

Enfin, nous tenons à remercier notre famille, nos amis, et toute  
personne qui a contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce  
Travail

# DEDICACE

Du profond de mon cœur, je dédie ce travail à tout ceux qui me sont chers

A ma mère et mon père, aucune dédicace ne serait exprimer mon respect et mon éternelle reconnaissance pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction

Votre affection, éducation et bienveillance sont une source de force qui m'a guidé pour affronter les différents obstacles, et ont fait de moi la femme que je suis aujourd'hui

A mes chères sœurs : Kenza, Licia, Nacéra.

A mon frère : Nabil

A mes chères tantes : Fazia, djidji, Farida, Nacera

A ma meilleure amie et tante Samira ainsi que ses 3 enfants

A mon binôme Katia ainsi que sa famille

A mes grands - parents

A tout mes amis : Hakim, Belkacem, dihia, sekoura

A tout ce qui me sont proche de près ou de loin.

Lilia

# DEDICACE

Avec de gros sentiments de plaisir et de joie que je dédie ce travail à mes très chers parents,  
A ma Mère et mon père qui ont guidé mes pas vers le chemin de la réussite, m'ont soutenu  
tout au long de mon parcours d'étude et a qui je souhaite une longue vie à mes côtés

Je dédie ce mémoire à mon cher frère : Mohamed

A mes chères sœurs : Lynda, Sabrina, Meriem, Sonia

A la mémoire de mes grands-parents paternelle

A mes grands-parents maternels

A toute ma famille : mes oncles, mes tantes que dieu le tout puissant me les garde

A tout mes amis, un grand merci pour leur soutien en particulier, Abdelli Belkacem et Hakim

Talbi que je remercie beaucoup pour leur aide et encouragement.

# Sommaire

---

## Sommaire

**Introduction générale..... 07**

### **Chapitre I : la PME et le financement bancaire**

**Section 01 : la relation banque – client (PME).....13**

**Section 02 : le financement bancaire de la PME et la naissance du risque de crédit.....25**

### **Chapitre II : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation**

**Section 01 : les normes de gestion du risque de crédit.....41**

**Section 02 : les méthodes d'évaluation du risque de crédit (traditionnelle/nouvelles).....54**

### **Chapitre III : l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA**

**Section 01 : la présentation de la banque CPA.....74**

**Section 02 : Analyse du risque de crédit de deux PME par la méthode scoring.....83**

**Conclusion générale.....98**

## **Bibliographie**

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux**

**Listes des annexes**

# **Introduction générale**

## Introduction générale

---

La banque est la firme spécialisée dans la production de liquidité, son métier est de répondre à la demande de fonds dont les agents non financiers ont besoin pour régler des dettes et / ou pour réaliser des dépenses immédiates ou futures. En terme d'expertise des emprunteurs, la banque assure la tenue de comptes qui lui donne, en effet une sorte de monopole sur une foultitude de l'information « privées » qu'elle peut mémoriser et utiliser que ce soit pour choisir ses emprunteurs, surveiller la réalisation des contrats ou encore élargir la gamme des produits proposés à sa clientèle.

En effet, la tenue des comptes des clients est une source d'informations continue pour la banque (périodicité et montant des revenus, capacité d'épargne, etc.) qu'elle peut mobiliser lors d'une demande de prêt pour évaluer la solvabilité de l'emprunteur, mais d'un autre côté, dans sa relation avec les agents non financiers tel que les entreprises notamment les PME. Ces dernières sont considérées comme une alternative par excellence de relance économique pour les pays développés et émergents d'une part, et les pays en voie de développement tel que l'Algérie d'autre part, que ce soit du côté de création d'emploi, de valeur ajoutée ou d'exportations.

Par ailleurs, l'une des sources les plus importantes auxquelles recourent les PME, suite à sa contrainte de financement est la banque. De ce fait, la banque étant un acteur de premier plan dans l'économie, c'est elle qui finance pour une grande part les besoins des entreprises plus particulièrement, les PME jouant ainsi un rôle primordial dans la croissance économique, par conséquent la banque est devenue un partenaire privilégié de la PME parce qu'elle intervient à tout moment de son existence. En effet, l'existence d'une forte relation banque-entreprise se traduirait par une grande flexibilité financière et permettrait d'assurer la stabilité des équipes dirigeantes ainsi que, la mise en œuvre des projets de long terme sans rechercher à tout prix un retour rapide sur investissement.

En effet, il existe une forte interdépendance entre les banques les PME mais la nature de leurs relations est souvent empreinte de beaucoup de difficultés et de conflits qui tiennent leurs origines des objectifs divergents de chacune des parties. D'un côté, les entrepreneurs se plaignent d'être l'objet d'abus de pouvoir des grandes institutions financières qui seraient trop exigeante envers eux et ne respecteraient pas les spécificités de leurs PME, et de l'autre côté, les banquiers affirment qu'ils ont des difficultés dans leurs relations avec les entrepreneurs notamment, les PME parce qu'ils affichent souvent des incompétences en gestion et qu'ils ne transmettent pas toutes les informations nécessaires dans leurs dossiers d'emprunt. Or, en

## Introduction générale

---

finançant les besoins des PME dans des conditions assez floues, la banque supporte un risque c'est pour cela que la banque est souvent présentée comme un portefeuille à risque. Cependant, les risques liés à l'activité bancaire sont d'une dimension inévitable compte tenu d'une part des produits proposés et de la matière utilisée (l'argent), et d'autre part du problème d'asymétrie d'information inhérente.

Depuis que la banque moderne a commencé à évoluer, la plupart des défaillances bancaires trouvent leurs origines dans l'incapacité de faire face aux différents risques qu'elles encourent. Plusieurs types de risque peuvent affecter la survie d'une banque, parmi ces risques on trouve le risque de crédit appelé également risque de contrepartie et qui est le risque le plus répandu, s'il existe plusieurs types de risque de crédit celui de non remboursement est un risque majeur. De nos jours, sa maîtrise est l'une des principales préoccupations pour la plupart des organismes bancaires notamment, via les créances qu'elles accordent à leurs clients, qui sont pour la plupart des formes de prêt à court terme, de nombreuses banques sont aujourd'hui amenées à l'intégrer dans leurs gestions afin de le minimiser.

Ce risque a en effet de lourdes conséquences pour la banque, car toute dette non remboursée est économiquement une perte sèche que supporte le créancier. Globalement, les créances et les emprunts accordés à des tiers constituent ainsi, un poste spécifique dans le bilan de l'entreprise et toute évolution négative obère autant la survie de l'entreprise à moyen ou long terme, les établissements bancaires ont donc cherché à s'immuniser contre ce risque de crédit. En amont, ce risque peut faire l'objet d'une évaluation grâce à différents critères et des techniques mêlant calcul et intuition, suite à cette évaluation les banques disposent de différents moyens de protection pour minimiser, voire annuler ce risque économique.

Parmi ces moyens de protection on trouve les règles prudentielles fondées par le comité de Bâle après la crise financière de 1987 qui a mis en avant les risques auxquels pouvaient être confrontés les banques. Cette crise eut pour effet que le « comité de Bâle » publia un projet de ratio de solvabilité qu'il adopta en 1988, cet accord appelé Bâle I ou également « Ratio Cooke » basé sur une méthodologie simple. Il eut pour objectif de s'assurer de la relation entre les fonds propres d'un établissement et son chiffre d'affaire.

# Introduction générale

---

Des dysfonctionnements sont apparus au sein des banques qui prenaient les risques sous-estimés par le ratio, tandis que les marchés financiers se concentraient sur d'autres risques, plus importants.

Dans le but de combler ces lacunes, le comité a proposé en 2004, des mesures correctives qui ont abouti aux accords de Bâle II, ce dernier a contraint les établissements bancaires à mettre en place une nouvelle organisation, de nouvelles procédures d'évaluation et de suivi des risques de crédit, qui se concrétise par un nouveau ratio « Mc Donough » qui deviendra le successeur officiel du Ratio Cooke. Ainsi les banques sont amenées à se doter de systèmes internes performants de notation de leurs clients. Au-delà des modèles de notation mis en place pour respecter la réglementation Bâle II, et malgré les efforts consentis par les établissements financiers, pour se mettre en conformité avec la réforme Bâle II, on enregistre des lacunes dans les dispositifs de gestion du risque de crédit.

En été 2007, une crise financière s'est propagée en quelques mois, bien au-delà de sa sphère propre, pour revêtir un caractère systémique et atteindre l'économie réelle dans la plupart des pays, cette dernière est liée à la crise des marchés immobiliers américains et plus précisément à la subprime.

Pour faire face à cette crise le comité de Bâle en 2010, a contribué à la mise au point de nouvelles mesures de stabilité pour le système bancaire mondial qui a donné naissance aux accords de Bâle III, et qui sont des suggestions de nouvelles réglementations destinées au secteur bancaire. Il a été observé que les banques avaient un niveau de fonds propre trop bas durant la crise de 2007. Aussi, Bâle III propose d'augmenter le niveau des fonds propres, en plus de leurs qualités en introduisant le ratio de l'effet de levier.

## **1. Objet de recherche**

Au regard des conséquences du risque de crédit, les établissements bancaires considèrent la minimisation de ce risque comme l'une de leurs principales préoccupations. Dès lors, l'étape d'évaluation de ce risque s'avère cruciale. Aussi, toutes les banques se dotent d'un mécanisme d'évaluation du risque de crédit afin de le minimiser. Cependant, l'évaluation de ce risque ne se limite pas uniquement aux pays développés, le système bancaire algérien utilise des méthodes classiques pour faire face aux risques de crédit. Parmi ces méthodes, l'analyse financière qui reste le moyen privilégié d'évaluation du risque de crédit des entreprises notamment, les PME. L'analyse financière donne une appréciation sur la situation financière

## Introduction générale

---

d'une entreprise en se basant sur certains indicateurs comme le fonds de roulement, les ratios, le tableau des flux de trésorerie etc. la multiplicité de la diversité de ces indicateurs (un nombre de ratios important), pose le problème du choix d'un nombre limité et pertinent parmi eux. Par ailleurs, certains indicateurs peuvent être soit interdépendant soit divergents.

Confrontés aux difficultés pratiques de l'analyse traditionnelle, les chercheurs ont essayé de mettre en exergue des méthodes de notation globale, ou scoring. Ainsi, cette recherche, a pour objet l'étude de l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode du scoring en utilisant l'analyse discriminante, cette méthode tente de synthétiser un ensemble de ratios pour parvenir à un indicateur unique permettant de distinguer d'avance les entreprises saines des entreprises défaillantes. Cet objet impliquait de choisir un objet d'étude précis, ce choix est porté sur le crédit populaire d'Algérie CPA Agence « 194 » de (T.O) qui a mis en pratique cette méthode.

### **2. Problématique et objectif de recherche**

L'utilisation du scoring offre aux banques la possibilité de gérer leurs risques de façon optimale et les aider à développer un système de pilotage très performants par le calcul du score de chaque dossier demandeur de crédit qui aboutira à la décision d'octroi ou non du crédit par la banque.

Aussi, cette recherche soulève une question principale

**La méthode du scoring par l'analyse discriminante est-elle suffisante pour anticiper la solvabilité des entreprises en particulier les PME afin d'éclairer les décisions à prendre dans le cadre du processus d'octroi du crédit au niveau de CPA agence de (T.O) « 194 » ?**

Les questions subsidiaires qui permettent de cerner notre problématique sont :

- qu'est-ce que le risque de crédit ?
- qu'est-ce que l'analyse discriminante ?
- comment la banque CPA agence de (T.O) procède-t-elle à l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring ?

# Introduction générale

---

C'est dans ce même contexte que nous proposons les hypothèses suivantes :

**H1** : la méthode scoring est avantageuse par rapport à l'analyse traditionnelle dans la mesure où elle permet de faire un diagnostic rapide à un moindre coût.

**H2** : une fonction score permet de qualifier une entreprise de saine ou de défaillante en lui associant un score prédictif d'une probabilité de défaillance

### 3. Choix du thème

Parmi les raisons qui ont motivé le choix de notre thème sont :

- 1) l'importance des PME dans la dynamique de relance économique et leurs caractéristiques en terme : de créativité, de réactivité, de compétitivité et de performance ;
- 2) la complexité de la problématique du risque de crédit dans le cadre de la relation banque-PME ;
- 3) l'importance du portefeuille PME des banques, qu'est l'un des principaux facteurs de leurs performances ;
- 4) le risque de crédit se place en tête des risques bancaires, et présente une préoccupation majeure pour les banques qui ne cesse d'accroître.

### 4. Démarche méthodologique

Nous avons fait une revue de littérature à travers l'exploitation d'un fonds documentaire que nous avons collecté. Il s'agit entre autre d'un certain nombre d'ouvrages, mémoires, articles, revues et l'internet. Concernant l'étude empirique, nous avons fait une étude de cas au niveau de l'agence CPA de T.O, agence « 194 »

### 5. Structure de travail

Nous avons structuré notre travail en trois (03) en grands chapitres et chaque chapitre est éclaté en deux (02) sections. Les deux premiers chapitres retracent la littérature des PME, les besoins de financement, les risques crédits et les méthodes d'évaluation existantes.

Tandis que le 3<sup>ème</sup> chapitre est consacré à l'étude de cas pratique effectué au niveau du CPA (T.O), agence « 194 ».

# **Chapitre I : la PME et le financement bancaire**

# Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

## Introduction

Les PME, constituent un groupe hétérogène et sont présentées dans diverses activités avec des formes juridiques multiples. Ces entreprises jouent un rôle du premier ordre dans toutes les économies, aussi bien développées que celles en développement ; un rôle qui a suscité un regain d'intérêt de la part des chercheurs en gestion, des économistes et des autorités politiques. Cet intérêt trouve son origine, en premier lieu, dans la prépondérance numérique des PME, leurs caractéristiques et celles de leurs propriétaires-dirigeants les distinguent des grandes entreprises et font d'elle des entités à part, avec une gestion et un comportement spécifiques.

Comprendre le monde des PME n'est pas une chose aisée. Comme nous le verrons dans la première section de ce chapitre ; le terme PME englobe des définitions qui varient d'un auteur à l'autre et d'un pays à l'autre. Néanmoins, les variables communément utilisées pour définir les PME restent d'ordre quantitatif et qualitatif. Par ailleurs, la création, puis le fonctionnement de l'entreprise (PME) engendre des besoins de financement donc l'entreprise doit trouver des sources de financement, qui lui sont nécessaire sur le plan pécuniaire dont on distingue les sources de financement interne et externe. Or, certaines PME ne parviennent pas à se financer avec leurs propres ressources (sources interne). A cet effet, l'une des sources les plus importantes auxquelles recourent les PME suite à leurs contraintes de financement est la banque (sources externe). Par conséquent, la banque est devenue un partenaire privilégié de la PME parce qu'elle intervient à tout moment de son existence.

Vraisemblablement, il existe une forte relation entre les banques et les PME. Mais, la nature de leur relation est souvent empreinte de beaucoup de difficultés.

Dans ce chapitre, nous allons étudier les particularités de la PME comme première section à savoir : la multitude de ses définitions, caractéristiques et typologies de ces entreprises, ainsi que la contribution de ces entreprises au développement économique en faisant références à la relation banque-PME dans un contexte d'asymétrie d'information.

Dans la deuxième section, nous allons mettre l'accent sur les sources de financement des PME en valorisant le financement bancaire via les crédits d'exploitations et les crédits d'investissement qui donne naissance à la notion du risque de crédit bancaire.

## **Section 01 : la relation banque-client (PME)**

L'objet de cette section est de clarifier le concept « PME » à travers quelques définitions, caractéristiques et typologies de ces entreprises ainsi que la contribution des PME au développement économique.

A l'heure actuelle, il n'existe aucun consensus entre les chercheurs et les pays sur une définition standard et harmonisée de la PME à l'échelle universel. En effet, nombreux sont les organismes internationaux tels le fond monétaire international (FMI), l'organisation mondiale de commerce (OMC), l'institut nationale de la statistique et des études économiques (L'INSEE) et la banque mondiale (BM) qui ont tenté d'unifier la définition de la PME. Leurs tentatives et projets ont été malheureusement abandonnés après 30 ans de recherches dans le domaine au profit des définitions appropriées à chaque pays.

En effet, les principaux obstacles à une définition universelle de la PME sont dû au caractère hétérogène des PME qui rend difficile la comparaison entre les différents pays.

La PME est donc, un concept flou dont les définitions varient <sup>1</sup>d'un auteur à l'autre et d'un pays à l'autre. Toutefois, les définitions de la PME peuvent être identifiées selon deux critères, d'une part les définitions utilisant les critères qualitatifs et d'autres parts, celles utilisant des critères quantitatifs.

### **1- Critères d'identification et multitudes de définitions de la PME dans le monde**

Les PME peuvent être classées selon plusieurs critères à savoir :

#### **1-1- Critère d'identification**

Afin de mieux cerner la définition et la notion des PME, deux critères d'identifications Sont généralement utilisés :

---

<sup>1</sup> WTTTERWULGHE. Robert, « La PME une entreprise humain », édition : De Boeck ; Paris-Bruxelles, 1998, P13.

# Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

## **1-1-1- les critères quantitatifs**

L'approche quantitative dite aussi descriptive privilège le critère de taille pour identifier la PME<sup>2</sup>. Cette approche se base sur un ensemble mesurable et quantifiable à savoir :

### **- le nombre d'employés**

C'est le critère le plus retenu par la majorité des pays puisqu'il est facile à déterminer<sup>2</sup>. Il reflète ainsi le rôle joué par l'entreprise afin de réduire le taux de chômage. Ce critère dépend de la nature du contrat voire du secteur d'activité.

### **- le chiffre d'affaire (CA)**

Le chiffre d'affaire est un caractère assez courant, utilisé pour caractériser l'importance d'une entreprise. D'après cet indicateur, l'entreprise pourrait être identifiée à partir d'un chiffre, qui est considéré comme un seuil par lequel l'entreprise peut être classée comme petite, moyenne ou grande.

### **- le capital investi**

Selon ce critère, le capital des PME ne doit pas dépasser une certaine limite différente d'un pays à un autre, suivant le degré de croissance économique du pays et l'arborescence de la rareté d'éléments de production<sup>3</sup>.

## **1-1-2- Les critères qualitatifs**

Cette approche tente de pénétrer à l'intérieur de la « boîte noire », met l'accent à un degré plus au moins élevé qui touche essentiellement à la propriété de la direction ainsi que sa relation avec son environnement. Elle se base sur des critères beaucoup plus managériaux et organisationnels. Nous retiendrons les plus importants à savoir :

### **- La dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise**

La dimension humaine est liée à la personnalité de la gestion de la PME. Selon ce dernier, il est considéré comme PME toute unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise.

Le chef de l'entreprise est donc omniprésent dans cette approche et son rôle est déterminant.

### **- Le rapport de BOLTON**

En grande Bretagne, un travail d'envergure fut entrepris afin de conceptualiser

---

<sup>2</sup> Idem P.23

<sup>3</sup> GASSMI. Lamia (2010), « les pme-pmi comme acteur de développement local : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de fin d'étude en science économie UMMTO, P46.

# Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

La PME comme entité socioéconomique. Les résultats de cette analyse débouchèrent sur Un rapport dénommé du nom de son président (J.BOLTON)<sup>4</sup>

La définition qui y donné repose sur trois critères :

- le fait que l'entreprise soit dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée ;
- une part de marché relativement restreinte ;
- l'indépendance de l'entreprise

## **1-2- Diversités de définitions des PME dans le monde**

La définition de la PME varie dans le temps et dans l'espace. Chaque pays a sa propre définition selon ses exigences et sa politique

### **1-2-1- Définition de la PME dans certains pays développés**

La définition de la PME dans les pays industrialisés repose sur un certain nombre de critères différents et très diversifiés. Ceci reflète la pluralité des objectifs à réaliser compte tenu des spécificités nationale particulièrement sur les plans démographiques, financiers et économiques.

#### **1-2-2- Définition de la PME dans certains pays en voie de développement**

Les critères retenus par les pays en voie de développement pour définir les PME sont Aussi nombreux. Cependant ces pays donnent la priorité à l'emploi. Ceci s'explique par le souci de ces pays de créer des emplois et réduire le problème du chômage.

En Algérie, la PME a été défini à plusieurs reprises, avec plus au moins de succès.

Ces définitions varient selon les périodes et les branches. Ainsi, la loi d'orientation n° 01/08 du 12/12/2001 partant sur la création de la PME donne dans son article 04, la définition suivante<sup>5</sup> : la PME est définie quel que soit son statut juridique comme étant entreprise de production de biens et services :

- employant de 01 à 250 personnes ;
- dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 02 milliards de dinars ;
- Respect de critère d'indépendance.

---

<sup>4</sup>[http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m\\_Strategie-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-Mali2.html](http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m_Strategie-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-Mali2.html) consulté le 18/08/2019/ à 11H

<sup>5</sup> La loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME).

## 2- Les Caractéristiques des PME

Les principales caractéristiques de la PME résident sur plusieurs formes permettant d'établir un profil-type de PME : la petite taille, la centralisation de la gestion, processus de décision peu formalisé, le système d'information peu organisé ou peu formalisé.

### 2-1- La petite taille

Le premier facteur discriminant mis en évidence dès la fin des années soixante pour établir la distinction entre grande entreprise et petite entreprise est celui de la taille, qui repose sur le contrat que celle-ci n'était pas un facteur neutre sur le plan organisationnel et constitue même un plan prédictif majeur de la structuration d'une organisation. Plus une organisation est de grande taille, plus sa structure est élaborée plus les tâches sont spécialisées, plus ses unités sont différenciés et plus sa composante administrative est développée.<sup>6</sup>

La PME représente généralement une structure simple et flexible qui lui permet d'être réactive à toute modification de l'environnement. Cette organisation entraîne le faible coût de structure, ce qui peut lui donner un avantage concurrentiel par rapport à la grande entreprise.

### 2-2- La centralisation de la gestion

Le système de gestion d'une PME est très centralisé et se concentre le plus souvent, sur la personne de son propriétaire-dirigeant<sup>7</sup>.

Le chef d'entreprise est toujours présent et participe dans tous les domaines de la gestion. En rapport direct avec chaque membre de son personnel, il apparaît très souvent comme l'acteur central et incontournable pour toutes les décisions relatives à l'organisation ou de gestion de l'entreprise<sup>8</sup>. On peut parler donc de la personnalisation de la gestion, en la personne du propriétaire-dirigeant qui est à la fois entrepreneur, manager.

---

<sup>6</sup>Jean-Pierre Ponssard, David Sevy, Hervé Tanguy (2005), « Economie d'entreprise » 2<sup>ème</sup> édition : Les éditions de l'école polytechnique, p13.

<sup>7</sup> MARCHESNAY. Michel (2002), « La PME : sortie de l'ignorance », revue française de gestion, 2003/3, n°144, P108.

<sup>8</sup>FERRIER. Olivier (2002), « les très petites entreprises », édition : De. Boeck, Paris, P.40.

## 2-3- Processus de décision peu formalisé

Contrairement aux grandes entreprises qui doivent préparer « des plans » relativement précis afin que toute organisation puisse s'y référer, les PME échappent à la règle de la planification, et plus souvent la décision dans ces entreprises est constitué de trois étapes : « intuition-décision-action »<sup>9</sup>. Autrement dit, le propriétaire-dirigeant prend les décisions individuellement et élabore des plans stratégiques en se fiant à son intuition.

## 2-4- Le système d'information peu formalisé

La dimension relationnelle des PME rend l'information souple, direct et informel contrairement aux grandes entreprises qui adoptent des systèmes d'information structurés et beaucoup plus complexe. Au sein de la PME, la circulation de l'information repose sur un ensemble de relations interpersonnelles informelles et non structurées, ou on préfère la communication orale à la communication écrite<sup>10</sup>.

## 3- Typologie des PME

Les PME peuvent être classées selon plusieurs critères à savoir :

- une classification dite juridique ;
- une classification économique.

### 3-1- Classification en fonction du caractère juridique

Il existe plusieurs formes juridiques qui permettent à un porteur de projet de créer une entreprise qui répond à ses attentes, seul ou avec des associés. En optant pour telle ou telle forme juridique, il fixera ainsi le mode d'imposition approprié, tel que défini par la législation fiscale, ainsi que les responsabilités et les obligations qui en découlent. On distingue deux catégories d'entreprises, à savoir :

- Les entreprises privées (individuelles ou sociétaire) ;
- Les entreprises publiques.

---

<sup>9</sup> TORRES. Olivier (2007), « Approche descriptive de la spécialité de gestion des PME : le mix de proximité », édition : Pearson Education, Paris, P.27.

<sup>10</sup> RHOMAD Saïd, Jamelddine Mohammed IDRISSE (2005), « le financement de l'innovation dans la PME Marocaine : quel apport de capital investissement ? », Mémoire présenté pour l'obtention de diplôme du cycle supérieure de gestion, P.29.

### 3-1-1- Les entreprises privées

Ce sont les entreprises dont les capitaux techniques et financiers sont détenus à part entière pour des particuliers, ce qui permet la distinction suivante :

#### ➤ Les entreprises individuelles (EI)

Ce type d'entreprise s'adapte à la forme de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), que le code de commerce algérien a introduit par le décret législatif 93-08 du 23-04-1993. « Elle ne comporte qu'une seule personne, en tant qu'associé » au « nom personnel » très simple car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur, cela présente toutefois des risques importants en cas d'échecs.

#### ➤ Les entreprises sociétaires

Les entreprises<sup>11</sup> sociétaires sont composées de :

- **La société au nom collectif (SNC)**

C'est une société dotée d'une personnalité morale où les associés sont responsables d'une façon indéfinie et solidaire vis-à-vis des tiers.

- **La société en commandité simple (SCS)**

Est une société hybride qui comprend deux catégories d'associés, qui sont :

- les commandités qui engage leurs patrimoines et leurs responsabilités personnelles en qualité de commerçant dans la gestion de l'entreprise ;
- les commanditaires, qui ne s'engagent que proportionnellement à leurs apports et ne peuvent s'impliquer dans la gestion de la société, ni engager cette dernière vis-à-vis des tiers.

- **La société à Responsabilité Limitée (SARL)**

C'est une société de capitaux dont les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports. L'incapacité ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la disparition de ce type d'entreprise. Les parts sociales ne sont pas négociables et ne sont pas cessibles que sous certaines conditions très strictes ; ce qui les rapproche des associés par intérêts.

---

<sup>11</sup>Forme juridique CNRC, voir : <http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique> consulté le 19/09/2019 à 12H35.

- **Société par action (SPA)**

C'est une société dont le capital est réparti entre les actionnaires. Ainsi, leur responsabilité est limitée aux apports, et leurs titres sont librement négociables. On distingue :

- **Le groupement** : est constitué entre deux ou plusieurs personnes morales pour une durée déterminée. Il est constitué en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à l'épanouissement économique du groupement.
- **Filiales, Participations** : lorsqu'une société possède plus de 50% du capital d'une autre société est considérée comme filiale de la première

A l'égard aux avantages que représentent les SARL et les EURL, en termes de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et les transferts des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME.

### 3-1-2- Les entreprises publiques

Ce sont les entreprises dont les capitaux (techniques et équipement financiers) appartiennent à part entière à l'Etat. Avec la mise en œuvre des programmes de privatisation, leurs nombres tendent à se réduire. On distingue<sup>12</sup> :

- **Les régies** : n'ayant pas de personnalité morale, elles sont gérées par des fonctionnaires ;
- **Les établissements publics** : ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur général ;
- **Les sociétés d'économie mixtes** : sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés.

### 3-2- Classification en fonction du caractère économique

Cette classification revête plusieurs formes diversifiées. Les PME sont classées en fonction de :

- l'activité ;
- Secteur économique déterminé par l'activité principale ;
- la branche et secteur d'activité

---

<sup>12</sup> Jean-Pierre Ponssard, David Sevy, Hervé Tanguy, Op, cite. P.33

### 3-2-1- En fonction de l'activité

En tenant compte de ce critère, on distingue quatre grandes activités<sup>13</sup> :

- **activité commerciale** : consiste à acheter pour revendre sans transformation ;
- **activité industrielles** : il s'agit de transformer la matière première et vendre des produits finis ou semi-finis ;
- **activité agricole** : consiste à cultiver la terre et vendre la récolte
- **entreprise de services** : il s'agit de fournir un travail sans fabrication de produit et les vendre.

### 3-2-2- En fonction du secteur économique déterminé par l'activité principale

Traditionnellement, on distingue trois (03) secteurs<sup>14</sup> :

- **le secteur primaire** : ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou celles travaillant dans les domaines de l'extraction ou de l'exploitation forestière. C'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant comme activité principale l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles.
- **le secteur secondaire** : concerne toutes les entreprises dont l'activité de production provient d'une activité de transformation comme l'industrie agroalimentaire.
- **le secteur tertiaire** : il inclut les activités productives de services et comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services aux entreprises ou bien à des particuliers comme les banques, assurances, transport etc.

En plus de ces trois secteurs, on trouve le secteur quaternaire qui regroupe toutes les activités de communication (informatique, téléphonique) et de nouvelles technologies.

### 3-2-3- En fonction de la branche et du secteur d'activité

Il s'agit de la classification INSEE (institut National des statistiques et des études économiques).

- **Le secteur** : un secteur d'activité économique est le regroupement des entreprises de fabrication, d'industrie, de commerces ou de services qui ont la même activité principale (au regard de nomenclature d'activité économique considérée) ;
- **La branche** : une branche d'activité est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production (on parle d'unités de production homogènes). Dans ce

---

<sup>13</sup>GILLER. Bressay, CHLISTION Konkuyt (2004), « Economie d'entreprise », édition : Dalloz, France, P.20.

<sup>14</sup>GASSE. Yvon (1998), « L'influence du milieu dans la création de l'entreprise », édition : Economica, Paris, P49.

# Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

cadre, les unités de production sont classées en fonction du bien ou service qu'elles produisent.

## **4-Contribution des PME au développement économique**

Bien que la définition des PME ne soient pas identiques dans toutes les économies, leur contribution au développement économique est reconnue dans le monde entier (OCDE, 2005), nous retrouvons notamment les contributions suivantes :

### **4-1-Création d'emplois**

En matière de création d'emploi, il est utile de rappeler que les PME disposent d'un atout important. Les possibilités d'emplois créés par ces entreprises utilisent relativement moins de capital que celles engendrées par les grandes entreprises, elles contribuent également à une distribution plus équitable du revenu. En effet les PME créent plus de 90% de nouveau emplois dans les pays de l'OCDE<sup>15</sup>.

### **4-2- Croissance et changement de la structure de l'économie**

En plus de leur importante implication dans la création de l'emploi, les PME jouent le rôle de catalyseur de croissance dans la majeure partie des pays industrialisés. Elles participent ainsi pour une grande part dans la formation du produit intérieur brut (PIB) de ces économies.

Selon l'organisation de coopération pour le développement économique (OCDE), les PME représentent 30 à 70% du PIB économies occidentales<sup>16</sup>.

### **4-3- Augmentation de la productivité et de l'innovation**

Le développement des PME participe à l'augmentation de la concurrence sur les marchés, ce qui oblige les entreprises à accroître leur productivité et à encourager en même temps l'innovation. Selon l'étude menée par National Science Foundation (NSF), aux États-Unis, un dollar investi dans la recherche et le développement dans une PME rapporte jusqu'à 24 fois plus qu'un dollar investi dans une grande entreprise<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup>LECERF. Marjorie (2006), « les PME face à la mondialisation », édition : L'Harmattan, Paris, P42.

<sup>16</sup> TORRES. Olivier (1998), « PME : de nouvelles approches », édition : Economica, Paris, P20.

<sup>17</sup> GASSE. Yvon. Op cite, P53.

## 4-4- Développement social

Les PME contribuent<sup>18</sup> à lutter contre la pauvreté et à augmenter les opportunités d'emplois et d'affaire pour les groupes défavorisés tels que la classe sociale modeste, les groupes minoritaires et les jeunes. Elles favorisent également le développement de l'esprit d'entreprise dans la société.

En guise de conclusion, les PME sont particulières avec leur contribution à la création de l'emploi, et de richesse. Au sujet de financement de ses dernières, la banque c'est l'une des sources les plus importantes auxquelles recourent les PME. De ce fait, il existe une forte interdépendance entre les banques et les PME mais la nature de leurs relations est souvent empreinte de beaucoup de difficultés et de conflits.

Dans ce qui suit, nous allons aborder la relation banque-PME dans un contexte d'asymétrie d'information.

## 5- La relation banque-PME

Pour FRANK BANCEL « l'existence de liens étroits entre banques et entreprises à Souvent été présenté comme facteurs expliquant l'émergence d'une industrie performant, en Allemagne et au Japon »<sup>19</sup>. La relation existante entre banque-PME est avant tout une relation financière sous forme d'un contrat de longue ou courte durée. La banque met à la disposition de sa clientèle tous les services et elle s'engage à les prendre en charge à condition que ces derniers suivent les règles prudentielles et les conditions.

Cependant, dans la conclusion du contrat de crédit entre banque et PME, surgissent des conflits d'intérêts entre ces deux acteurs. La banque est toujours intéressée par la solvabilité des fonds empruntés alors que l'emprunteur (PME) l'est plutôt par la rentabilité de ses fonds. En effet, les banques ne possèdent pas toute l'information sur les projets présentés par les PME et de même, les entreprises méconnaissent les méthodes d'évaluation des risques et les stratégies adoptées par les banques dans le cadre de leur politique de financement. Nous qualifions ce phénomène « d'asymétrie d'information »<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup>BANCEL. Franck (1995), « Les choix d'investissement, méthodes traditionnelles », édition : Economica, Paris, P33.

<sup>19</sup> BANCEL. F, « les stratégies de banque-industrielles », revue d'économie industrielle, P.26.

<sup>20</sup>LAMARQUE. Eric (2005), « management de la banque : risque, relation client, organisation », édition : Pearson Education, Paris, P116.

En raison de ces intérêts antagonistes, l'étude de l'asymétrie d'informations est fondamentale pour connaître la source des conflits et des difficultés entre les deux parties (Banque-PME). Cependant, divers auteurs ont montré que cette asymétrie d'information est la source du phénomène de sélection adverse et de l'aléa moral.

### **5-1- La sélection adverse (ex-post)**

Dans un célèbre article, intitulé « the market for lemons : quality uncertainly and the market mechanism »<sup>21</sup>, Akerlof.G (1970) introduit pour la première fois la notion de sélection adverse (information cachée), suit à son célèbre exemple du marché des voitures d'occasion, selon laquelle l'incertitude sur la vraie qualité de produits crée la possibilité de fraudes, en d'autres termes, c'est l'incapacité à obtenir une information correcte et exacte sur les caractéristiques des biens. En ce qui concerne le secteur bancaire, l'anti sélection ou la sélection adverse apparaît lorsque certaines informations pertinentes sur la situation de l'entreprise (PME) ne sont pas connues ou publiées aux banques, ce type d'asymétrie d'informations conduit à une allocation inefficace du crédit notamment à un phénomène de rationnement de crédit.

Ce dernier trouve sa naissance en cas de manque de transparence afin de différencier les projets d'emprunts. De ce fait, la sélection adverse apparaît dans le cas où l'emprunteur conserve un avantage informationnel sur sa banque dans ce cas la banque fixe des taux d'intérêts assez élevés pour leur permettre de se couvrir de la probabilité de tomber sur de « mauvais emprunteurs » mais ces taux risquent de fuir les « bon emprunteurs » qui méritaient des taux d'intérêts plus faibles. Autrement dit : c'est la probabilité que les banques prennent des décisions sous optimales du fait que ce dernier est dans l'incapacité de sélectionner parfaitement les bons projets des mauvais. C'est-à-dire d'une part, octroient des crédits aux entreprises ayant une mauvaise solvabilité et d'autre part, refusent d'octroyer des crédits aux entreprises ayant une très bonne solvabilité (sélection adverse ou auto sélection).

### **2-2 L'asymétrie d'informations ex-ante**

« A l'opposé du phénomène de la sélection adverse, nous distinguons une deuxième catégorie d'asymétrie d'information : l'aléa moral appelé aussi le hasard moral, provient de l'asymétrie

---

<sup>21</sup>DESCAMPS. Christian et SOICHOT. Jaques (2002), « économie et gestion de la banque », édition : EMS, France, P13.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

informationnelle qui se crée entre entreprise (PME) et la banque après signature du contrat de crédit »<sup>22</sup>. Les propriétaires-dirigeants des PME ont tendance à cacher les résultats de leur entreprise. En effet, le dirigeant de l'entreprise utilise tout, ou une partie de l'entreprise des fonds alloués à d'autres fins, que celles pour lesquels, ils ont été initialement prévus, affectant, ainsi, sa capacité de remboursement et laisse planer un doute sur le respect des conditions du contrat.

Ce type de comportement marqué par l'opportunisme au sens de Williamson (1968) peut être adopté à chaque fois qu'il y ait d'asymétrie de l'information. Dans ce contexte d'asymétrie d'information ex-ante et face au risque d'opportunisme des PME, la banque préfère carrément se désengager, soit par une limitation des crédits accordés, soit par l'augmentation des taux d'intérêts ; généralement la banque opte pour la première solution.

A cet effet, la non disponibilité des crédits aux PME représente l'un des principaux facteurs de freins de leurs développements, et atteste de l'existence d'une relation négative entre le manque d'accès au financement bancaire et la taille de l'entreprise

---

<sup>22</sup> VAN GREUNING. Hennie (2004), « Analyse et gestion du risque bancaire : un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier », édition, ESKA, 1<sup>ère</sup> Ed paris, P 77.

### **Section 02 : Le financement bancaire des PME et la naissance du risque de crédit**

En partant du fait que l'entreprise est une entité économique combinant des facteurs de production (capital, travail), dans le but de produire des biens et services destinés à être vendus sur un marché solvable. La PME comme toute autre entreprise pour atteindre ses objectifs et jouer pleinement son rôle, nécessite des moyens matériels humains et financiers. Ainsi, elle a besoin des moyens de financement qui peuvent être interne ou externe du au décalage dans le temps entre les dépenses et les recettes.

Le besoin de financement interne veut dire que les PME peuvent recourir à leurs propres moyens et ceux de leurs associés ou dirigeant pour financer partiellement ou totalement leurs besoins en équipements ou en fond de roulement et ceux-ci constituent essentiellement : le capital social qui est la première source de financement interne de l'entreprise formé par l'ensemble des apports de biens en nature et en numéraire du promoteur ou des associés. Deuxièmes nous avons l'autofinancement qui peut être défini comme l'opération qui permet à l'entreprise de financer son capital fixe sans faire appel aux capitaux étrangers.

En effet, le financement des PME nécessite couramment un apport important de capitaux propre car d'une part les ressources d'autofinancement si elles existent, ne leur permettent pas de faire face à leur besoins financiers et d'autres part, les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires. L'appel au financement extérieur tel que le secteur bancaire en particulier qui nous intéresse dans notre objet d'étude, apparaît comme une fatalité à l'égard de l'insuffisance des sources internes de financement via le crédit bancaire qui est la source de financement la plus utilisée par les entrepreneurs (PME).

#### **1- Les sources de financement externe des PME**

Le financement est l'ensemble des techniques et des moyens de règlement mis en œuvre pour la réalisation d'un projet économique, ainsi que, les moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise (PME).

En tenant compte de l'insuffisance des sources internes de financement des PME, le financement externe reste le moyen le plus privilégié en particulier le financement bancaire.

# Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

## **1-1- Le financement externe direct (marché financier)**

Pour répondre à ses besoins de financement, Les petites et moyennes entreprises peuvent solliciter directement les agents à capacité de financement. Le lieu où s'effectue cette rencontre est le marché financier. Or, la taille, l'âge et la fragilité de ces entreprises ne leur permettent pas de supporter les différents couts inhérents aux opérations effectuées sur ce marché. De ce fait, l'endettement reste l'unique source pour les PME pour le financement de leurs besoins.

## **1-2-Le financement interne indirect (bancaire)**

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe qui nous intéresse dans notre objet d'étude, permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propre sur l'équilibre financier des PME par l'octroi des crédits. En effet, c'est la source de financement la plus utilisée par les entrepreneurs (PME) et ce dans la plupart des pays industrialisées, ainsi que dans les pays en développement.

### **1-2-1- Définition du crédit**

Faire crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus avec rémunération de service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service.<sup>23</sup>

Cette définition permet de mettre en exergue, les trois supports du crédit : le temps, la confiance et la promesse, car il ne peut y avoir de crédit en l'absence de ces trois éléments.

### **1-2-2- Le rôle du crédit**

Le crédit à un rôle important dans l'économie d'un pays et peut être résumé comme suit :

- il permet les échanges, puisqu'il donne à l'avance un pouvoir d'achat ou d'échange, et permet d'assurer la continuité dans le processus de production et de commercialisation, en anticipant le revenu des ventes ;
- il stimule la production, en permettant l'acquisition ou la rénovation des outils de production ;

---

<sup>23</sup> BOUYAKOUB. Farouk (2000), « l'entreprise et le financement bancaire », édition : CASBAH, Alger, P.17.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

- il amplifie le développement ; du fait que l'effet de crédit ne s'arrête pas sur le bénéficiaire, mais s'étend aux autres agents économiques.

### **1-2-3-Typologies de crédits accordés aux entreprises (PME)**

Les crédits consentis par la banque peuvent être scindés en deux catégories : les Crédits d'exploitation et les crédits d'investissement.

#### **A) Les crédits d'exploitations**

Les crédits d'exploitations sont des crédits à court terme (sa durée est de 03 à 24 mois), ils sont également appelés crédits de fonctionnement. Ils financent l'actif circulant ou la trésorerie de l'entreprise. On distingue deux catégories de crédit d'exploitation : les crédits par caisse et les crédits par signature.

#### **A-1) Les crédits par caisse (crédit indirect)**

Ils comportent des décaissements de la part du banquier qui constitue un appui direct de la banque à la trésorerie de l'entreprise (PME). On distingue deux types de crédit par caisse à savoir : les crédits par caisse globaux et les crédits par caisse spécifiques.

#### **A-1-1) Les crédits par caisse globaux**

Ces crédits sont destinés à financer globalement les actifs cycliques du bilan sans être affectés à un objet précis. Ils sont généralement appelés crédits par caisse ou crédit en blanc car, d'une part ils sont utilisables par le débit d'un compte, et d'autre part ils ne sont assortis d'une garantie sauf la promesse du remboursement du débiteur<sup>24</sup>. Ce sont donc des concours à risque très élevé.

De ce qui suit, on peut distinguer parmi les crédits d'exploitation globaux :

- la facilité de la caisse ;
- le découvert bancaire ;
- le crédit de compagne ;
- le crédit de relais.

---

<sup>24</sup> BOLUSSET. Carole (2007), « l'investissement », édition : Bréal, Paris, P50.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

### ➤ **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est un crédit à court terme à objectif général. Il est accordé aux entreprises pour faire face à des décalages ponctuels de trésorerie à certaines périodes de l'année, notamment lors des échéances commerciales ou fiscales<sup>25</sup>.

Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaire réalisé par l'entreprise ainsi que sa durée est de quelques jours, elle peut être périodiquement reconduite avec l'accord préalable du banquier. Celui-ci peut mettre fin à cette facilité sans formalité.

### ➤ **Le découvert bancaire**

Le découvert bancaire est un crédit consenti directement par le banquier autorisant le client à avoir un compte débiteur, c'est-à-dire à prélever des fonds au-delà de ses disponibilités. Le découvert est un outil d'ajustement de la trésorerie des entreprises, il sert à compléter l'insuffisance en fonds de roulement.

La durée du découvert est un peu plus longue que celle de la facilité de caisse, elle va de quelques semaines à quelques mois et contrairement à la facilité de caisse, la banque doit respecter la durée et ne peut y mettre fin au contrat avant son terme. Le découvert appelé « crédit blanc », certaines entreprises peuvent l'utiliser pour couvrir leurs pertes et il est très risqué pour les banques. En effet, le découvert « est fortement risqué pour le banquier qui l'octroi dans la mesure où il s'agit d'un concours bancaire à court terme subjectif qui n'est adossé à aucune opération commerciale<sup>26</sup> ».

### ➤ **Le crédit de campagne**

C'est un crédit accordé aux entreprises ayant des activités saisonnières ou cycliques qui sont caractérisés par des importants décalages entre les recettes et les dépenses : production sur toute l'année et vente sur une période très courte, ou achat et stockage sur une période pour vendre toute l'année. Ce crédit porte généralement sur des gros montants et il a une durée plus de (09) mois.

---

<sup>25</sup>Site officiel de la Banque de France, voir le lien suivant : [http://www.banquefrance.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/La\\_banque\\_de\\_France/pdf/Fiche\\_425-BDF-Credits-de-tresorerie.pdf](http://www.banquefrance.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_banque_de_France/pdf/Fiche_425-BDF-Credits-de-tresorerie.pdf). Consulté le 25/09/2019 à 18H05.

<sup>26</sup>ROUSSELOT. Philippe et Jean-François verdié (1999), « la gestion de la trésorerie », édition : Dunod, Paris, P.138.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

Les crédits de compagnie peuvent être distribués sous la forme de<sup>27</sup> :

- **Crédit par caisse** : la banque autorise l'entreprise à devenir débitrice en compte pendant la durée de la compagnie ;
- **Crédit par billet** : l'entreprise escompte des billets financiers dans la limite de l'autorisation qui lui ai accordée ;
- **Warrantage** : le warrantage ou escompte de warrant est une forme de crédit de compagnie qui permet d'affecter des marchandises en garanties des avances accordées par la banque.

### ➤ Le crédit relais

Le crédit de relais est un crédit consenti dans l'attente d'une opération financière, où D'une entrée de fonds prévue par exemple, dans l'attente d'une augmentation de capital, de la cession de biens immobiliers. Il est également très utilisé lors des fusion-acquisitions<sup>28</sup>. Il peut se présenter sous forme de découvert une clause précise qu'il sera remboursé dès que l'opération sera réalisée. En accordant ce type de crédit, le banquier s'expose à deux risques :

- L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas ;
- Les fonds provenant de l'opération sont détournés du remboursement du crédit.

Ce type de crédit se rencontre peu en Algérie.

### A-1-2- Les crédits par caisse spécifiques

Ce sont des crédits destinés à financier un poste bien déterminé de l'actif circulant d'une entreprise. Autrement dit, ils ont un objet bien précis et particulier ils sont assortis de puretés réelles. On distingue :

- l'escompte ;
- l'avance sur facture;
- l'avance sur merchandise.

### ➤ L'escompte

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur

---

<sup>27</sup>LAKHLEF. Brahim (2009), « création et gestion d'entreprise », édition : Alger, P140.

<sup>28</sup> BERNET-ROLLANDE. Luc (2006), « principes de technique bancaire », 24<sup>ème</sup> édition, Dunod, Paris, P41.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance»<sup>29</sup>.

L'escompte est un moyen de financement qui comporte peu de risque pour les deux parties (banque et entreprise), il est de plus en plus demandé par les PME car les banques l'accordent rapidement et avec peu de formalités.

### ➤ **L'avance sur facture**

L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti aux entreprises bénéficiant d'une ligne d'avance et ce contre remise de facture. Le montant de ces avances représente un pourcentage du montant global de la facture qui ne doit pas dépasser les 70% de chaque facture<sup>30</sup>.

### ➤ **Avance sur marchandises**

Elle consiste à financer un stock de marchandise remise en gage à la banque. Le gage (Les marchandises) sera mis entre les mains d'un tiers détenteur (transitaire) ou dans un magasin possédé ou loué par la banque<sup>31</sup>. Dans le cas de dépôt des marchandises dans un magasin général, un « récépissé warrant » est délivré en contrepartie, il est composé de deux titres :

- Le récépissé : titre de propriété sur les marchandises
- Le warrant : titre de gage au profit de son porteur

Donc le warrant devient un moyen de financement en l'endossant au profit du banquier qui donne en contrepartie à l'endosser une avance sur les marchandises en lui exemptant le warrant.

### ➤ **Avance sur marché**

C'est un crédit spécifiquement aux entreprises de travaux publics, en contre partie du quel, il est conféré à la banque des garanties constituées par des marchés ou nantis en sa faveur, et cela se fait contre une attestation de services délivrée par l'organisme public contractant<sup>32</sup>

---

<sup>29</sup>ROUYER.Gérard, Choinel Alain (1996), « la banque et l'entreprise : techniques actuelles de financement » 3<sup>ème</sup> édition : revue Banque, Paris, P.29.

<sup>30</sup>ROUX. Michel (2010), « master Banque de détail », édition : ESKA, Paris, P272.

<sup>31</sup> BENKRIMI. Karim (2010), « crédit Bancaire et économie financière », édition : EL DAR EL OTHMANIA, Alger, P.29.

<sup>32</sup> Idem, P. 30-31.

### **A-2- Les crédits par signature**

Cette catégorie de crédit, contrairement aux crédits par caisse n'entraîne aucun décaissement effectif de la part de la banque. Il existe trois formes de crédits par signature : le crédit par acceptation, l'aval et enfin par caution.

#### **A-2-1-Le crédit par acceptation**

L'acceptation bancaire consiste en l'engagement d'une banque à payer un effet de commerce à échéance. Cet engagement est matérialisé par la mention « bon par acceptation » précédé par la signature du banquier. La banque accepte, tout simplement, à titre de débiteur principal, une lettre de change. Elle perçoit pour se faire une commission variable avec le crédit accordé et le risque, et compte sur la provision que lui fournira le tiers pour payer à l'échéance ici encore, elle n'engage donc que sa signature.

Dans ce type de crédit, le banquier devient le principal obligé vis-à-vis des tiers, il est accordé par le banquier à son client dans les deux cas suivant<sup>33</sup> :

- Dans le cadre du commerce extérieur ou le banquier substitue sa signature à celle de son client (importateur), s'engage ainsi à payer le fournisseur à échéance.
- Dans le cas où le banquier ne peut escompter une traite présentée par son client à ses guichets, ceci peut être due à un gêne de trésorerie.

#### **A-2-2- L'aval**

L'aval bancaire est l'engagement fourni par la banque qui se porte garante de payer tout ou partie du montant, d'un effet de commerce si le principal obligé (débiteur) est défaillant à l'échéance. L'aval est donné soit sur un effet de commerce ou sur une allonge, soit par acte séparé. Et ce en portant la mention « bon pour aval » accompagné de la signature du banquier. En avalisant l'effet de commerce, le banquier permet ainsi à son client d'obtenir facilement des délais fournisseurs<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup>TARIANT. Jean-Marc (2011), « guide pratique des relations banque entreprise : optimiser, financer, sécuriser, négocier, comprendre », édition : Eyrolles, Paris, P101.

<sup>34</sup>Bolusset. Carole, Op. Cit, P70.

### A-2-3- Le crédit par caution

Selon l'article 644 du code civil, le cautionnement se définit comme suit : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garanti l'exécution d'une obligation et s'engage vers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »<sup>35</sup>.

Il existe plusieurs types de cautions bancaires qu'on peut classer selon deux critères :

- Selon leur destination (créancier) : cautions administratives, cautions fiscales, cautions de douanes ;
- Selon leur objet : cautions différant les paiements, caution évitant certains décaissement, cautions accélérant les rentrées de fond.

### B) Les crédits d'investissement

Pour assurer son existence dans un environnement concurrentiel, une entreprise peut exprimer un besoin d'investissement liés soit au renouvellement de son matériel vétusté(modernisation de ses équipement), soit à une augmentation de ses capacités de production(extension de son activité) ou encore à la création d'une nouvelle activité (élargissement de sa gamme de production). En effet, les crédits d'investissements sont des crédits dont la durée de vie correspond à la durée d'amortissement du bien, dont le remboursement ne peut être assuré que par les bénéfices réalisés.

#### B-1- Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont destinés à des investissements de durée moyenne de 2 à 7 ans tels que : véhicule et machines et, de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyen de production de l'entreprise.

La durée de financement ne doit en aucune manière être supérieur à la durée d'amortissement du bien à financer, ainsi la durée de remboursement du crédit est généralement alignée sur la durée de vie des biens financés et les possibilités financière de l'entreprise ; en effet, celle-ci, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement de crédit, mais encore dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement)<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> BERRAHI. Karim (2006), « étude et analyse des crédits aux entreprises », Mémoire de magister, P28.

<sup>36</sup> DESCAMPS. C et SOICHOT. J, op.Cit, P100.

### **B-2- Les crédits à long terme**

Ils sont par définition des crédits dont la durée excède sept ans, elle peut d'ailleurs aller jusqu'à vingt ans. Ils sont destinés généralement à financer des investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans, ils sont le plus souvent accordés par les organismes financiers spécialisés dans le crédit national<sup>37</sup>. En effet, nous avons remarqué que la banque commerciale ne procède pas à l'octroi de ce type de crédit vu l'importance de sa durée à la différence de ces ressources qui sont généralement à court terme.

### **B-3- Le crédit-bail**

Apparu aux États-Unis peu après la seconde guerre mondiale sous le nom de « *leasing* » (« *to lease* » : louer) ; il est utilisé un peu partout dans le monde avec des dénominations différentes telles que le crédit-bail en France ou Idjar dans les pays arabes. Il s'agit d'un contrat de location assorti d'une promesse de vente.

une technique de financement des immobilisations par laquelle une banque ou une société de crédit spécialisée acquiert un bien mobilier ou immobilier en vue de sa location à une entreprise qui aura la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle à l'expiration du contrat<sup>38</sup>.

L'activité de crédit est loin d'être une affaire sans risque. Faire confiance en octroyant un crédit ne suppose nullement une certitude absolue par rapport à son remboursement. A cet effet, les banques sont confrontées à des risques divers en particulier, le risque de crédit que nous privilégions dans notre travail.

## **2- le risque de crédit bancaire : un enjeu majeur pour la banque**

Le risque de crédit est le risque le plus important et le plus dangereux auquel est exposée une banque. Cette dernière doit accorder une attention particulière à sa gestion afin de ne pas mettre en proie à ses conséquences.

### **2-1- Notion du risque**

Etymologiquement, le mot risque provient du latin « *resicare* » le risque est la survenance d'un événement négatif, voire d'un danger qui vient « couper », perturber le déroulement normal d'une activité d'un processus. Techniquement, pour les professionnels de

---

<sup>37</sup>BOUYAKOUB.F. op. Cit.P.253.

<sup>38</sup> DESMICHT. François (2004), « pratique de l'activité bancaire », édition : Dunod, Paris P.14.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

la gestion des risques, le risque est : « l'effet de l'incertitude sur l'attente des objectifs »<sup>39</sup>. Cependant, l'incertitude peut également s'avérer bénéfique pour l'organisation, ou à la fois bénéfique et négative sous différents aspects. On parle alors de risque positif ou d'opportunité, suivant les référentiels utilisés.

Le risque se rapporte à l'incertitude qui entoure des événements et des résultats futurs. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les termes l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement laissent entendre qu'il faut faire à tout moins, une analyse quantitative ou qualitative avant de prendre des décisions concernant d'important risques ou menaces à l'atteinte des objectifs de l'organisation. Pour chaque risque considéré, il faut évaluer deux choses : sa probabilité et l'ampleur de son incidence ou de ses conséquences.

La finance définit le risque comme étant « un élément d'incertitude qui peut affecter l'activité d'un agent ou le déroulement d'une opération économique »<sup>40</sup>.

### 2-2- Définition du risque bancaire

Le risque bancaire peut se définir systématiquement comme « l'incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine de probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque »<sup>41</sup>.

De cette définition, nous pouvons retirer deux éléments essentiels qui caractérisent le risque dans le milieu bancaire :

- Le caractère aléatoire et imprévisible (qui est à l'origine du risque) ;
- L'enjeu lié aux résultats et pentes futurs de la banque (conséquence finale).

### 2-3- Les risques majeurs de l'activité bancaire

La banque au cours de l'exercice de son activité est exposée à certains risques à s'avoir : le risque de liquidité, le risque du marché. Par ailleurs il faut ajouter deux autres types de risques qui ont aussi une importance et une conséquence sur l'activité de la banque qui sont : le risque opérationnel qui a pris une importance capital grâce à la nouvelle réforme de Bale II, et le risque de solvabilité enfin nous avons le risque de crédit qui est traité dans

---

<sup>39</sup> COHEN. Elie (2000), « dictionnaire de gestion », collection repères, édition : la découverte, Paris, P.20

<sup>40</sup> Office québécois de la langue Française, revue économique et de gestion, 2005.

<sup>41</sup> COUSSERGUES. Sylvie (1994), « La banque : structure, marché et gestion », 2<sup>ème</sup> édition : Dalloz, Paris, P52.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

notre travail dans le cadre de la relation banque-PME, dont nous allons procéder à son identification.

### **2-3-1- Le risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le fait qu'une banque n'ait pas assez de liquidités pour répondre à ses engagements à court terme. la banque n'est alors plus solvable.

### **2-3-2- Le risque de marché**

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

### **2-3-3 - Le risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de dysfonctionnement des systèmes informatiques ou des contrôles internes, des défaillances dans la conception du système, des erreurs humaines ou de gestion<sup>42</sup>.

### **2-3-4 – Le risque de solvabilité**

Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles<sup>43</sup>.

### **2- 3-5 - Le risque de crédit**

Il importe donc d'aborder à présent la notion du risque de crédit. Le risque de crédit aussi appelé risque de contrepartie est le premier risque auquel est confronté un établissement de crédit, c'est un risque inhérent à l'activité traditionnelle d'intermédiation que joue la banque dans le financement de l'économie. Il occupe sans doute une place à part. D'une part, parce qu'il est dépendant d'une relation initiale basée sur la confiance d'un client notamment les PME, d'autre part parce qu'il représente la source principale de provisionnement des banques.

#### **2-3-5-1 - Identification du risque de crédit**

L'intermédiation est l'activité principale des banques. En effet, en collectant des dépôts et en octroyant en contrepartie des prêts, les banques contribuent à l'optimum économique. Cependant, cette activité est génératrice de risques variés qui sont de plus en plus aigus à cause notamment de la concurrence accrue dans de nombreux secteurs et de l'ouverture

---

<sup>42</sup> BESSIS Joël (1995) : « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition : Dalloz, P18.

<sup>43</sup> BESSIS Joel, Op, cite, P20.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

croissante sur l'extérieur. Le risque de contrepartie est la base de cette intermédiaire, il est la raison d'être principale et la source de profit privilégié des banques.

A cet effet, la banque doit connaître la nature du risque auquel elle doit faire face. L'étape d'identification, consiste à définir le risque de contrepartie, et à identifier les différents facteurs qui en sont l'origine. Cela, pour pouvoir l'évaluer d'une manière plus pertinente pour assurer sa gestion optimale.

### **A- Définition du risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie, est le premier risque qu'une banque doit supporter, il désigne « le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable »<sup>44</sup>.

C'est donc le risque de subir une perte au cas où la contrepartie serait incapable de faire face à ses engagements.

### **B- Les facteurs du risque de contrepartie**

Une banque est exposée au risque de contrepartie dans la mesure où elle détient des portefeuilles de créances sur divers agents économiques qui sont les particuliers et les entreprises notamment les PME, mais aussi les établissements de crédit de l'Etat. Les engagements de hors bilan sont aussi à l'origine des risques de contrepartie, qu'il s'agisse des engagements de financement ou de garantie, ou alors des engagements sur des actifs financiers (opérateurs sur titres, sur devises et sur instruments dérivés).

Les facteurs de risque liés au risque de contrepartie et dont les variations pourraient influencer la valeur du portefeuille des créances et des engagements de la banque peuvent être :

- un taux d'intérêt ;
- un cours de change (pour les opérations à l'international) ;
- un prix d'un actif ;
- la volatilité des sous-jacent (concernant le risque de contrepartie sur instruments dérivés).

---

<sup>44</sup> CALVET. Henri (1997), « établissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition : Economica, Paris, p78.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

L'identification du risque de contrepartie demeure une étape fondamentale pour les banques afin que celles-ci assurent les moyens adéquats pour sa quantification et sa gestion.

### **2-1-3- Les deux situations du risque de crédit**

Comme cité précédemment « faire, crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale du prêt que comporte la nature même du service ».

Cette définition met en exergue le risque lié à l'opération de crédit : le danger de perte partielle ou totale du prêt. Dans le risque de crédit on distingue deux situations de la défaillance d'un emprunteur qui exprime soit un manquement ou un retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts. D'où, il existe deux situations de risques de crédit

#### **A) Le risque de non remboursement**

Le risque de non remboursement est le plus redouté par les banquiers en octroyant une ligne de crédit pour le financement de l'exploitation et/ou pour l'investissement. Il apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus apte, ou refuse de rembourser les prêts qui lui ont été octroyés<sup>45</sup>.

D'ailleurs, c'est ce risque de non remboursement qui est étudié dans notre présent travail de recherche.

Le risque de non remboursement est d'autant plus grave que dans la quasi-totalité des cas, le banquier engage des fonds qui ne lui appartiennent pas, et dont, il est lui-même débiteur à l'égard de ses déposants.

Donc, ce risque résulte de l'insolvabilité du débiteur et éventuellement de son comportement futur (opportunisme). Il trouve ses origines principalement dans le risque de l'entreprise (dans la mesure où se sont les entreprises qui sollicitent le plus de crédits, et ce sont elles qui connaissent le plus de défaillance en matière de remboursement), c'est-à-dire, le débiteur lui-même.

---

<sup>45</sup> DE SERVIGNY. Arnaud (2003), « le risque de crédit : nouveau enjeux bancaires », édition : Dunod, Paris, P20.

## Chapitre 01 : la PME et le financement bancaire

---

Lorsqu'une banque est sollicitée pour apporter un appui à une entreprise en concourant à son financement, elle endosse en quelque sorte le risque même de cette entreprise, car ce risque est fonction de la situation financière, industrielle et commerciale de l'entreprise, de la compétence technique de ses dirigeants, etc.

Enfin, il peut découler d'une crise politique ou économique du pays. On dit que le risque de non remboursement est un risque transmis, du fait qu'il apparait au niveau de l'emprunteur et se transfère ensuite au créancier en l'occurrence le banquier ce qui lui entraîne des conséquences néfastes<sup>46</sup>.

### **B) le risque d'immobilisation**

Le risque d'immobilisation appelé aussi risque de trésorerie<sup>47</sup>, qui se localise au plan des rapports entre la banque et ses déposants. Il est intrinsèque à toute opération de crédit puisque, par définition, le banquier travaille (prête) avec l'argent des autres (des déposants). Aussi, c'est un risque lié à la politique crédit de la banque, il peut être généré par une mauvaise gestion de la distribution de crédit. En effet, un simple retard dans le remboursement d'une créance ou d'un décalage entre les décaissements, et les encaissements, peut être préjudiciable à la banque.

Si, ces retards et ces décalages se généralisent à cause de la mauvaise gestion de la distribution des crédits ou autres circonstances imprévisibles, il pourrait résulter une forte immobilisation de capitaux qui se traduit par un grave déséquilibre de la trésorerie et mettre ainsi la banque en état de cessation de paiement. En d'autres termes, cette immobilisation de capitaux se traduit par l'incapacité de la banque à transformer son portefeuille de crédit en liquidité, afin de pouvoir assurer les retraits de fonds par ses déposants, et de poursuivre le financement de la clientèle.

Donc, la profession bancaire fait face à de nombreux risques et qui lui sont spécifiques, ces risques peuvent mettre à tout moment la banque en situation d'insolvabilité et de faillite. Et c'est dans ce sens que nous allons voir dans la prochaine section, les méthodes dont dispose la banque qui sont à la fois traditionnelle et nouvelle pour l'évaluation et la gestion des différents risques en particulier le risque de crédit qui est le principal risque auquel fait face la banque.

---

<sup>46</sup> Idem, P22.

<sup>47</sup> DE SERVIGNY. Arnaud (2006), « le risque de crédit », 3<sup>ème</sup> édition :Dunod, Paris, p 45.

### **Conclusion**

L'importance des petites et moyennes entreprises est confirmée dans toutes les économies, aussi bien développées que celles en développement. Le regain d'intérêt pour ce type d'entreprise est dû à l'important rôle économique et social que jouent ce dernier, notamment dans leur contribution à la création d'emploi et l'innovation ainsi que la formation du BIP toute étant vulnérable, vu les différentes contraintes entravant leurs développements.

Toutefois, malgré que ces entreprises suscitent la même importance dans toutes les économies, les définitions qui leur ont été données varient d'un pays à l'autre et il existe une multitude de définitions de celle-ci comme nous l'avons vu dans la première section. Deux approches de définition de PME sont utilisées : l'approche quantitative, l'approche qualitative. Pour des raisons liées à la facilité d'accéder et de mesurer les informations quantitatives des PME et la recherche de classification de celles-ci, la majorité des pays adoptent l'approche quantitative, par contre les seuils sont fixés différemment dans chaque pays.

Nous avons vu dans cette première section que les PME sont caractérisées par leur gestion de proximité due à leur petite taille et leur simplicité organisationnelle. L'organisation des PME est caractérisée par une structure simple et un système d'information peu formalisé. Quant à sa gestion elle est centrée autour du propriétaire dirigeant qui celui occupe toutes les fonctions de l'entreprise. Les PME sont caractérisées par la fragilité financière due à l'insuffisance de ses ressources interne (capital, autofinancement) par ailleurs, l'une des sources les plus importantes auxquels recours les PME suite à sa contrainte de financement est la banque particulièrement les crédits bancaires ce qui endurecissent les conditions d'accès des PME aux financements bancaire.

L'accès limité des PME aux financements externes et souvent lié à l'asymétrie de l'information la relation de crédit entre les PME et les banques. L'octroi de crédit implique principalement pour la banque, de supporter le risque de crédit appelé aussi « risque de contrepartie » dont l'identification et l'évaluation sont nécessaires, ce qui permettra à la banque de le gérer à l'aide de méthode à la fois traditionnelles et nouvelle.

**Chapitre II :**  
**Les normes de gestion du risque de  
crédit et les méthodes d'évaluation**

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### **Introduction**

Le risque est inhérent à toute activité humaine, notamment lorsqu'on fait des affaires. Dans les métiers de la banque, plusieurs types de risques peuvent affecter la survie de la banque, parmi ces risques, on trouve notamment le risque de marché, risque opérationnel de liquidité et le risque de crédit appelé aussi risque de contrepartie sur lequel on va accentuer au cours de ce deuxième chapitre.

L'activité principale de la banque étant de distribuer des crédits, notamment aux PME, le risque de crédit est omniprésent. S'il existe plusieurs types de risques de crédit, celui de non remboursement est un risque majeur. On peut prendre à titre d'exemple la crise des subprime liées au problème de non remboursement des crédits immobiliers aux Etats-Unis. A cet effet le risque de crédit est l'une des causes majeures de la volatilité des résultats de la banque. Ces dernières se doivent donc de mettre en place des procédures pour le quantifier.

Pour atteindre cet objectifs, la banque doit circonscrire le risque de crédit des PME par une bonne définition et une bonne analyse afin d'en avoir une mesure assez correcte lorsqu'elle prête à telle ou à telle client (PME). Et ceux-ci en faisant référence aux normes de gestion du risque de crédit à savoir la réglementation prudentielle, et en adoptant des outils d'évaluation traditionnelle et des méthodes plus sophistiqués.

Pour cela nous présentons dans ce qui suit la réglementation prudentielle internationale et celle appliquée une en Algérie. A côté des normes de gestion, on va présenter la méthode traditionnelle du risque de crédit (l'analyse financière) et des méthodes nouvelles : la notation financière et la méthode scoring avec l'analyse discriminante que nous privilégions dans notre travail.

# Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

## Section 01 : les normes de gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur (PME) face à ses obligations ou la détérioration de sa solidité financière. Afin d'évaluer le risque de crédit, de multiples méthodes concourent à son appréciation à savoir : la réglementation prudentielle, l'approche traditionnelle (analyse financière) et les nouvelles méthodes d'évaluation (la notation financière et la méthode scoring).

### 1- Les normes de gestion internationales du risque de crédit

La faillite des caisses d'épargne américaine, intervenue au cours des années 70, illustre de manière la plus flagrante l'aboutissement d'une mauvaise gestion, caractérisée par l'absence d'un contrôle efficace des risques tant dans les domaines financiers et économiques.

En effet, dans un environnement concurrentiel, de nombreux facteurs peuvent inciter les banquiers prendre des risques parfois importants mettant en péril leurs établissements et compromettant ainsi la sécurité du système à cause des effets de contagion. C'est justement dans le but de limiter la prise de risque et ainsi limiter leurs effets néfastes que fut l'avènement de la réglementation prudentielle.

Dans ce sens, nous allons présenter la réglementation prudentielle internationale régissant le risque de crédit, ainsi que la réglementation algérienne qui s'inspire essentiellement de cette dernière.

#### 1-1- Présentation du comité de Bâle

Le comité de Bâle est un organisme de réflexion et de proposition sur la supervision bancaire, créé en 1974. Il est domicilié à la banque des règlements internationaux (BRI) à Bâle en suisse d'où son nom de « comité de Bâle ». Son objectif fut double : intensifier la coopération entre les autorités nationales chargé du contrôle bancaire afin de renforcer la stabilité et la solidité du système bancaire international et atténuer les intégralités concurrentielles existantes entre les banques internationales en établissant des normes prudentielles et des méthodes de surveillance bancaire<sup>46</sup>

---

<sup>46</sup>DEWATRIPONT. Mathias, TIROLE. J (1993), « la réglementation prudentielle des banques », édition : Payot Lausanne, Suisse, P100.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Le comité était initialement appelé le « Comité Cooke », du nom du Peter Cooke, un directeur de la Banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer sa création et fut son premier président.

Le Comité se réunit quatre fois par an et se compose actuellement de représentant des banques centrales et des autorités prudentielles des 13 pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Les missions du comité de Bâle sont :

- le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier ;
- l'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel ;
- la diffusion et la promotion de meilleures pratiques bancaires et de surveillance ;
- la promotion de la coopération internationale en matière de contrôle prudentiel.

### **1-1-1- L'accord de Bâle I (Ratio Cooke)**

L'accord de Bâle I fait référence à un ensemble de recommandations formulées en 1988 par le Comité de Bâle, un comité rassemblant les banquiers centraux des pays du G-10 sous l'égide de la Banque des Règlements Internationaux « B.R.I », à Bâle.

Ces recommandations, également connues sous le nom d'Accord de Bâle de 1988, visaient à assurer la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale à la quantité des fonds propres des banques.

Dans son contexte, en juillet 1988, l'accord sur la « Convergence internationale de la Mesure et des normes de Fonds Propres », plus connu sous le nom de « Ratio Cook », du nom du Président du comité de Bâle entre 1977 et 1988, et la date de sa mise en application est fixée par le comité le 31 Décembre 1992.

La mise en place d'un tel accord a été précédée par plusieurs événements notamment :

- Une forte augmentation des faillites des entreprises après les deux chocs pétroliers ;
- La montée du risque pays et des crises des pays en voie de développement : crise des pays émergents, crise spéculatives sur les marchés de change, faillite de la caisse d'épargne américaine en 1980, le Krach boursier de 1987 etc.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

En effet, le comité de Bâle a instauré des obligations réglementaires en matière de fonds propres de la banque, sous le nom de ratio de solvabilité ou ratio Cooke. Cette recommandation prudentielle exige l'adéquation des fonds propres aux engagements pris par tout établissement de crédit ; le ratio Cooke impose aux banques de renommées internationales, un capital réglementaire égal au minimum à 8% du volume des actifs ajustés du risque<sup>47</sup>.

La formule de ratio Cooke se présente de la manière suivante :

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres réglementaire}}{\text{Engagement de crédit}} \geq 8\%$$

Ce ratio est applicable pour les banques ayant une activité à l'international.

Les fonds propres réglementaire sont définis par le régulateur et les autorités de contrôle bancaire comme palliatif aux risques auxquels est soumise la banque. Ainsi conformément à l'accord de Bâle de 1988 et le communiqué de presse d'octobre 1998, les fonds propres réglementaires sont ventilés comme suit :

➤ **Les fonds propres de base ou « noyau dur » (Tier one)**

La définition des fonds propres de base a la particularité d'être la seule qui est commune à tous les systèmes bancaires des divers pays. En fait, les fonds propres de bases sont constitués de :

- capital social, les réserves, les résultats non distribués, le report à nouveau créditeur ;
- déduction faite de la part non libérée du capital, les actifs sans valeurs, le report à nouveau débiteur, les résultats en instance d'affectation.

➤ **Les fonds propres complémentaires ou (Tier two)**

Ils comprennent les quatre ressources suivantes :

- Les réserves de réévaluations (la quote-part des values latentes) ;

---

<sup>47</sup> PUJAL Armand, « de Cooke à Bâle II », Revue d'économie financière : Bâle II : genèse et enjeux, N°73, Paris, 2003, P.75.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

- les emprunts subordonnés à durée indéterminée et à durée déterminée, il s'agit de fonds provenant de l'émission de titres d'une durée au moins égale à 05 ans et ne comportent pas de clause de remboursement anticipé ; ces dettes ne seront intégrées dans le ratio de solvabilité que dans la limite de 50% des fonds propres de base ;
- les provisions générales : ce sont les réserves qui n'ont pas été affectées à un actif spécifique, ses réserves sont prises dans le calcul du ratio de solvabilité dans la limite de 1,25% des actifs pondérés ;
- autres capitaux hybrides : qui ne sont pris en compte à titre de fonds propres complémentaires excepté s'ils répondent aux conditions fixées par le comité.

### ➤ Les fonds propres sur-complémentaires (Tier three)

Ils ont composé de trois catégories de ressources à savoir :

- Les bénéfices intermédiaires tirés du portefeuille de négociation ;
- Les emprunts subordonnés d'une durée d'au moins 02 ans, et dont ni le paiement des intérêts ni le remboursement ne peuvent contrevenir au respect de l'exigence globale en fonds propres ;
- La part des ressources subordonnées non retenues aux titres des fonds propres complémentaires.

Il est de noter que les fonds propres sur-complémentaires se sont valables que pour la couverture du risque de marché.

### 1-1-1-1- La pondération des risque

Les pondérations des éléments du bilan et hors bilan différent selon le type de la créance et du débiteur comme suit<sup>48</sup> :

- 0% pour les créances sur les Etats membres de l'OCDE (Organisation pour le Commerce et le Développement Economiques) ;
- 20 % pour les créances sur les institutions internationales, les collectivités territoriales et les banques d'Etats membres de l'OCDE ;
- 50% pour les créances hypothécaires pour l'habitat ;
- 100% pour les autres créances.

---

<sup>48</sup> DUMONTIER. Pascal et D. DUPRE (2005), « Pilotage bancaire : les normes IAS et la réglementation Bâle II », édition : Revue Banque, Paris, P.123.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Pour les engagements du hors bilans, deux types de pondérations peuvent être distingués<sup>49</sup> :

- engagement classiques non liés au cours de change et aux taux d'intérêts : la pondération consiste à convertir l'engagement en équivalent crédit par un coefficient de conversion allant de 0 à 100 % en fonction de leur nature, puis pondérés selon le statut de la contrepartie ;
- engagements liés au cours de change et/ou au taux d'intérêts du contrat.

### **1-1-1-2- Les limites du Bâle I**

Si le ratio Bâle I a le mérite de la simplicité, il est rapidement apparu qu'il manquait de précision. Ainsi, les principales critiques avancées par les experts en finances à l'égard de l'Accord sont :

- les pondérations adoptées par le ratio Cooke ne reflètent pas le niveau réel du risque : la pondération pour toutes les entreprises alors que ses dernières présentent des niveaux de risques différents ;
- le manque de fondement économique au choix du niveau de 8% ;
- La prise en considération des risques bancaires n'était pas assez globale, du fait que seuls les risques de crédit et de marché entrent en ligne de compte mais pas les risques opérationnels.

Les limites de Bâle I ont été qu'une étape sur un chemin de réformes et de développement des normes prudentielles et des activités financières.

### **1-1-2- L'accord de Bâle II (Ratio MC Donough)**

En tenant compte de la plus grande complexité du monde bancaire et l'innovation financière, par l'apparition de nouveaux produits mal appréhendées par l'accord de 1988, le régulateur a décidé de remettre à nouveau une réglementation obsolète par l'innovation financière qui ne représente plus la réalité des risques encourus par les banques.

Dans le nouvel accord de Bâle, le ratio MC Donough a succédé au ratio Cooke. Le nouveau ratio de solvabilité a permis au comité de Bâle de connaître d'une manière tangible l'importance des risques opérationnels qui peuvent être couverts par le calcul des exigences de

---

<sup>49</sup> SARDI. Antoine (2004), « Bâle II », édition : Afiges, Paris, P10.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

fonds propres. La motivation de ce nouvel accord était de remédier aux lacunes et insuffisances du premier accord à travers l'application de trois piliers fondamentaux.

### 1-1-2-1- L'architecture de l'accord Bâle II

- **Pilier I : « exigences minimales en fonds propres »**

Bâle II a introduit le risque opérationnel comme une variable fondamentale dans la détermination du capital réglementaire. Ainsi le ratio devient :

$$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} \geq 8\%$$

Le risque de crédit reste en « tête » en matière de consommation de capital, mais le risque opérationnel n'est pas pour autant à négliger. En effet, l'intégration du risque opérationnel comme variable clé dans le calcul du capital réglementaire représente la grande innovation de l'accord.

➤ **Les réformes apportées en matière du risque de crédit :**

Les méthodes de gestion de risque crédit ont pour but une couverture efficace de ce risque par les fonds propres de la banque. En effet, elles déterminent le montant nécessaire des fonds propres (8% des risques pondérés) à allouer pour chaque risque, en déterminant les taux de pondérations adéquats. Le comité propose aux banques le choix entre plusieurs options de quantification du risque de crédit. Il propose en effet deux grandes méthodes de calcul des exigences de fonds propres relatives au risque de crédit.

On proposera dans ce qui suit, les principales approches de gestion de risque crédit proposées par Bale II, à savoir l'approche standard, s'appuyant sur des évaluations externes du risque de crédit et l'approche IRB basée sur l'utilisation par les banques, de leurs propres systèmes de notation interne, qui fait partie des méthodes nouvelle d'évaluation du risque de crédit qu'on va développer dans les méthodes nouvelles d'évaluation du risque de crédit.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### ❖ **L'approche standard :**

Plusieurs méthodes de calcul du risque de crédit sont offertes aux banques dans le cadre du dispositif de Bâle II, l'approche la plus simple est dite standard. Cette approche est considérée comme un aménagement de l'accord de Bâle I en matière des pondérations des risques. Selon cette approche, la détermination des pondérations par recours des banques aux évaluations effectuées par des agences de notation (notation externe) appelées aussi agence de ratings comme l'exemple de Standard et Poor's, Moody's ...etc.<sup>50</sup>.

Les systèmes de notation les plus connus comportent de l'ordre de 10 notes représentées par 2 ou 3 lettres et le signe + ou -.

Exemples :

1. **AAA ou AA+** : capacité extrêmement forte de respecter ses engagements financiers ;
2. **AA ou A+** : capacité très forte de respecter ses engagements financiers ;
3. **B** : capacité à respecter ses engagements financiers à court terme ;
4. **CC** : souvent en défaut ;
5. **D** : en défaut sur une ou plusieurs obligations financières ;

### ❖ **L'approche fondée sur la notation interne (IRB)**

Sur le plan d'évaluation du risque de crédit, l'innovation principale de l'accord Bâle II se traduit par la généralisation des notations internes au sein des banques. Cette approche appelée IRB (Internal Rating Based), constitue une réponse du comité de Bâle pour les banques s'interrogeant sur la mise en place de système de notation interne. La méthodologie de cette approche est basée sur l'existence d'un système interne de notation des emprunteurs, permettant la constitution de classes de risque et d'historiques de notation.

Il s'agit de déterminer la probabilité d'insolvabilité d'une contrepartie (entreprises, emprunteurs souverains, clientèle de détail) et de calculer le capital en fonction des risques des contreparties appréciées par la banque elle-même. En effet, seules les banques répondent aux exigences minimales d'admission à l'approche IRB et ayant mis en œuvre un système de notation, ont la possibilité d'opter pour cette méthode.

---

<sup>50</sup> KARYOTIS. Daniel (1995), « la notation financière : une nouvelle approche du risque de crédit », édition : Revue Banque, Paris, P.16.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

- **Pilier II : un processus de surveillance prudentielle de contrôle interne**

Ce pilier porte sur des processus de surveillances prudentielles et offre un certain degré de l'attitude aux régulateurs dans la mise en place des règles de Bâle II au niveau locale. Il vise toutefois à assurer une cohérence globale de leur application et de s'assurer que chaque banque met en œuvre un contrôle interne à un niveau permettant de maintenir le capital réglementaire au niveau voulu quelle que soit l'évolution des activités de la banque.

Ce pilier insiste sur l'intervention précoce du régulateur en cas de difficultés des banques. Désormais, le rôle de régulateur vu au-delà de la surveillance du respect des exigences minimales de fonds propres, il consiste également à évaluer les techniques de gestion du risque des banques, dont il doit encourager le développement.

- **Pilier III : le recours à une discipline de marché**

Il est consacré au renforcement de la discipline de marché et met l'accent sur la communication d'informations fiables et périodiques par les banques vers le régulateur et vers le marché. Cette mesure est essentielle car l'opacité bancaire a longtemps contribué au mouvement de défiance et de panique. Toutefois, le renforcement de la communication pose problème quant à sa périodicité, par exemple : une banque qui donne toutes les semaines de l'information sur sa situation à sa clientèle en particulier ses déposants risquerait de provoquer à court terme de l'instabilité dans leur comportement sans véritable justification. Par contre, augmenter la fréquence des informations transmises par la même banque aux autorités de supervision sans pour augmenter la volatilité des comportements privés. On voit alors qu'il existe deux sortes de communication celle vers les apporteurs de fonds et celle, vers les superviseurs qu'on appelle « le reporting ». La vigilance du régulateur quant à la fiabilité des informations communiquées et à la transparence comptable est indispensable au bon exercice du contrôle émanant du marché.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### 1-1-2-2- L'impact du Bâle II sur l'offre de crédit aux PME

Bâle II a été mis en place non seulement pour améliorer la stabilité du système bancaire international mais aussi et palier aux manquements du Ratio-Cooke pénalisant l'accès aux crédits des PME.

Les représentants allemands du comité de Bâle ont obtenu un aménagement dans le troisième document consultatif du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres d'avril 2003, autorisant un allègement des exigences minimales en fonds propres pour les crédits aux PME. Cela veut dire que les prêts doivent être convertis par les fonds propres à hauteur de 6% et non plus de 8%<sup>51</sup>. Toutefois la banque qui accorde le crédit doit garantir à l'autorité de surveillance que la diminution de la couverture par des fonds propres est compensée, pour ce qui est des crédits aux PME, par une structure de portefeuille diversifié.

Cette diversification permet d'atténuer les risques de défaut et les pertes en cas de défaillance du fait de la péréquation des risques au sein du portefeuille des actifs et cela malgré la volatilité de la probabilité de défaut des crédits PME, liés très souvent au problème humain et sectoriel.

Cette mesure ne serait possible que pour les PME clientes des banques ou établissements de crédit ayant opté pour l'approche IRB. Il en serait autant pour les PME ayant appréhendées l'importance de suivre son rating et d'entretenir des relations de confiance avec son financier au sens large<sup>52</sup>.

Par contre, les PME qui n'ont jamais fait l'objet de notation et les moins bien notées vont voir leurs conditions à contrario se détériorer il leur convient à ce moment de suivre voire approfondir les règles édictées pour améliorer leur rating afin de prétendre, accéder (ou profiter au mieux) avec moins de difficultés marché crédit.

Enfin, Bâle II en son temps, a généré de nombreuses critiques. En effet plutôt que de réguler, et d'égaliser, il a contribué à amplifier les cycles économiques, à la hausse et à la baisse. Ce qui a poussé certains économistes, à rendre Bâle II partiellement responsable de la crise de 2008.

---

<sup>51</sup> MAUD Aubier (2007), « impact du Bâle II sur l'offre de crédit aux PME », Revue économie et prévision, n°178 – 179. P.141.

<sup>52</sup> TIESSET, Muriel. (2005), « capital réglementaire et capital économique », Banque de France, Revue de la stabilité Financière, n°07. P.63.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Pour répondre la nouvelle conjoncture issue de cette crise, le Comité de Bâle a été mandaté par le G20 pour réfléchir à une nouvelle régulation du système bancaire, visant à augmenter les exigences en matière de fonds propres, de liquidité, d'endettement et de provisions, afin de préparer les banques à faire face à une nouvelle crise de même ampleur.

### **1-1-3-L'accords de Bâle III**

La crise bancaire et financière de 2008 et les faillites d'un certains nombres d'établissements financiers (New Century, Bear Stars, Lehman Brothers) vont mettre en relief les insuffisances de la réglementation prudentielle en termes de couverture des risques et de liquidité. Les leçons de la crise tirée, les responsables des banques centrales et autorités de supervision bancaire devront se réunir pour mettre en place de nouvelles mesures prudentielles strictes afin de limiter la probabilité d'avènement d'une crise similaire dans le futur<sup>53</sup>. Un programme de réforme financière, destiné à répondre aux objectifs de refonte de la sphère bancaire, sera élaboré par le G20.

L'accord Bâle III devra apporter des remplacements majeurs à la stabilité du secteur bancaire à travers la redéfinition de la quantité et la qualité des fonds propre de la banque, l'introduction d'un coussin de conservation de fonds propres, l'introduction d'un volant contra cyclique en plus de l'introduction d'exigences supplémentaires applicables aux banques d'importances systématiques. D'autres ajustements sont prévus par Bâle III, dont la modification des pondérations pour certains actifs, l'introduction de mesures de suivi de la liquidité à court et à moyen terme et l'intégration d'un ratio minimum d'effet de levier.

#### **1-1-3-1-Renforcement des exigences en capital**

Les exigences minimales en fonds propres, hors volant de conservation, sont fixées dans le cadre de Bâle III à 8% du capital des actifs pondérés selon leur niveau de risque, de même que les recommandations de l'accord Bâle II.

Toutefois, la composition quantitative des fonds propres a été modifiée. Ainsi, des accords de Bâle III exigent aux banques de définir au minimum 4,5% du total des actifs pondérés sous formes de fonds propres durs (tier1), contre 2% pour Bâle II. De même, les exigences en

---

<sup>53</sup> PERROT Etienne, revue économique « Crise financière et solidarité internationale », janvier 2009, P120.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

fonds propres de base (tier1) seront relevées de 4% à 6%. La proposition des fonds propres complémentaires (tiers2) a été réduite de 35% à seulement 2%<sup>54</sup>.

Enfin, les capitaux propres sur-complémentaires (tiers3), représentés essentiellement par une certaine catégorie de titres de dette subordonnée, devront disparaître de la composition des capitaux propres sous Bâle III.

### - **Autres nouveautés de Bâle III**

L'introduction d'un certain nombre de volants et coussins de conservation des capitaux propres. Il s'agit essentiellement du volant de conservation, du volant contra cyclique et des volants pour établissements à caractère systémique. Les accords de Bâle III recommandent de mettre en place un volant de conservations des fonds propres à hauteur de 2,5% des actifs pondérés, essentiellement sous forme de capitaux CET1 qui est une nouvelle notion de fonds propres introduite par le comité de Bâle : le commun equity tiers 1 ou CET1<sup>55</sup>. Ce nouveau niveau de capital couvrira la forme la plus solide des fonds propres CET1 à désormais une composition plus stricte qui comprend les actions ordinaires, les bénéfiques en réserve certaines participations minoritaires et le good Will.

En effet, CET1 a pour objectif d'assurer un coussin de sécurité en cas de détérioration du ratio des capitaux propres tiers1.

Les accords de Bâle recommandent de mettre en place un second volant dit contra cyclique obligeant les banques à constituer une réserve de fonds propres durant les périodes favorables, en prévision des périodes de ralentissement économique. Enfin, des coussins pour faire face au risque systémique ont été prévus pour les banques d'importance systémique.

### **1-1-3-2-Introduction des exigences en liquidité**

Si les exigences en termes de fonds propres ont été revues à la hausse, la véritable innovation de l'accord de Bâle III s'est concrétisée par l'introduction de nouveaux ratios pour la maintenance du niveau de liquidité des banques. L'instauration d'exigences minimales de liquidité se concrétise essentiellement à travers la mise en place de deux ratios de liquidité à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Le ratio LCR s'intéresse à la disponibilité d'actifs liquides de haute qualité pour faire face à un

---

<sup>54</sup> Idem

<sup>55</sup> [http://www.bis.org/publ/bcbs189\\_fr.pdf](http://www.bis.org/publ/bcbs189_fr.pdf) consulté le 10/10/2019 à 19h.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

scénario de crise de liquidité pendant une période de 30 jours, d'autre part, le ratio NSFR s'intéresse plutôt au niveau de liquidité structurelle à moyen terme (1an).

### **1-1-3-3- Maitrise de l'effet de levier**

L'effet de levier correspond à l'utilisation de l'endettement pour doper la capacité d'endettement inférieur à celui du profit escompté.

Le ratio de levier peut être exprimé sous forme de rapport entre les fonds propres de base (tier1) et la somme du total actif et des engagements hors bilan. Pour être conforme, le ratio doit être supérieur à 3%.

A la différence du ratio de solvabilité, le ratio de levier prend en considération le total actif et les engagements hors bilan sans s'intéresser pour autant à la pondération par rapport au risque.

L'objectif principal derrière l'instauration de ce ratio serait de limiter l'effet de levier des banques et d'encadrer leur croissance afin d'éviter tout excès. D'ailleurs tout au long de la période pré-crise, les banques ont augmenté de manière exponentielle leur effet de levier tout en présentant des indicateurs de solvabilité consistants, une fois la crise déclenchée, les banques ont été obligées de réduire leur effet de levier, ce qui a encore accentué les pertes.

### **1- 2- Les règles prudentielles en vigueur en Algérie**

L'Algérie comme la plupart des pays s'est inspiré des accords de Bâle dans sa réglementation prudentielle. Pour se conformer aux recommandations du comité de Bâle traités précédemment, les autorités monétaires algériennes ont essayé, à travers la loi sur la monnaie et le crédit et les modifications apportées à cette dernière, d'appliquer avec le plus de dévouement possible ces recommandations. En effet, dès 1990 un dispositif prudentiel est mis en place par le biais de la loi 90/10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance 03-11 du 26 Aout 2003.

Ce dispositif englobe un ensemble de mesures que les banques et établissements financiers agréés en Algérie doivent formellement respecter, et fixer un certain nombre de contraintes aux banques et établissements financiers dans le but d'assurer leur solvabilité et leur liquidité, ces règles devraient permettre de mieux connaître les risques qu'ils assument. A ces mesures s'ajoutent les instructions du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) et de la banque d'Algérie. Ces normes s'inscrivent dans le cadre des règles prudentielles de gestion

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

imposées aux banques et établissements financiers en premiers lieu qui réunissent non seulement des exigences de capital minimum mais aussi un ensemble de ratios. En deuxième lieu et selon les instructions de la banque d'Algérie, touchent à la constitution des fonds propres nets d'une banque et établissements financiers.

- Le Capital minimum exigé ;
- Le ratio de solvabilité ;
- Le ratio de division de risques ;
- Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes ;
- Le suivi des engagements et la garantie des dépôts ;
- Les fonds propres nets (FPN).

### **1-3-Le contrôle interne des banques**

La banque d'Algérie impose aux banques et établissements financiers de renforcer leur dispositif de contrôle interne, en promulguant le règlement 2003-03 du 14 avril 2002<sup>56</sup> portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

Le renforcement du contrôle interne vise plutôt un objectif qualitatif, dans le sens où il permet aux banques et établissements financiers de s'assurer que les risques auxquels ils sont confrontés sont analysés et surveillés, afin de les isoler précocement et de contribuer à leur maîtrise.

Le règlement de la banque d'Algérie va sans doute contraindre les établissements de crédits à revoir de fond en comble leur système organisationnel et leur système d'information, pour leur permettre d'engager un vaste programme de réflexion et de révision dans le but de corriger leurs dispositifs de contrôle interne, et de satisfaire au nouveau dispositif, imposé par l'organe de réglementation.

Le contrôle interne bancaire ne peut se limiter au seul respect de normes quantitatives, il doit s'appuyer sur l'apport d'un personnel hautement qualifié, capable de faire preuve d'un savoir et d'une ingéniosité dans les domaines du management opérationnel et fonctionnel. Le contrôle interne doit être ancré dans l'esprit même de la banque, et faire en sorte que ça devienne une culture d'entreprise partagée par l'ensemble du personnel de la banque, pour

---

<sup>56</sup> Règlement 2002-03 du 14 Novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

permettre à celle-ci de conserver sa capacité réactionnelle et d'adaptation lors de la survenance de risque.

Aussi, le règlement 2002 – 03 exige aux banques et établissements financiers d'élaborer, deux rapports annuels destinés au conseil d'Administration (ou le comité d'audit), aux commissaires aux comptes et à la commission bancaire, ces deux rapports sont<sup>57</sup> :

- Un rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré qui doit comporter essentiellement l'inventaire des enquêtes réalisés, les anomalies et les dysfonctionnements constatés, les mesures correctives ;
- Les éléments essentiels à l'activité bancaire comme les risques, la situation financière, les fonds propres, le contrôle interne etc.
- L'exécution des opérations de déclarations et de transparence de manière régulière et continue de la part de toutes les banques et établissements financiers exerçant leur activité en Algérie.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'objectif des autorités monétaires algériennes est essentiellement de définir, selon les recommandations des organes professionnels et réglementaires internationaux, notamment les recommandations du comité de Bâle sur un contrôle bancaire efficace, une nouvelle architecture du système de contrôle interne plus efficace pour la détection rapide des risques par les banques et établissements financiers afin de les empêcher de se propager à l'ensemble du système financiers et à l'économie réelle

---

<sup>57</sup> Article 47 du règlement 2002/03 du 14 novembre 2002.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### **Section 02 : les Méthodes d'évaluation du risque de crédit (traditionnelles / nouvelles)**

Le risque de crédit (de contrepartie) est le risque le plus important pour les banques, ces dernières se doivent donc de mettre en place des procédures pour le quantifier. La mesure de ce risque consiste en l'étude de la solvabilité présente et future de la contrepartie (PME), elle implique un savoir-faire adapté à la qualité de la contrepartie. Pour cela, les banques utilisent un nombre de méthodes pour l'évaluation de ce risque ; des méthodes traditionnelles et nouvelles.

#### **3-1- L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit : l'analyse financière**

Toute prise de risque nécessite une connaissance approfondie de la qualité de la contrepartie et de son environnement. Le processus de décision est initié par l'analyse des documents comptables et financiers disponibles sur le débiteur étudié. Pour la réalisation de cette évaluation, le banquier utilise un outil incontournable : l'analyse financière

L'analyse financière peut être défini comme<sup>58</sup> : « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements) et enfin son patrimoine ».

L'objectif premier de l'analyse financière est d'établir un diagnostic de l'entreprise ; elle constitue une aide à la prise de décision. Elle permet d'améliorer la gestion de l'entreprise d'effectuer des comparaisons avec d'autres d'entreprises du même secteur d'activité<sup>59</sup>.

#### **1-1- Les sources d'informations de l'analyse financière**

Pour mener à bien l'analyse financière de l'entreprise, l'analyste doit connaître l'ensemble des sources d'informations dont il peut disposer, les comprendre, savoir les interpréter les exploiter.

---

<sup>58</sup> LAHILLE. Jean-Pierre (2001), « analyse financière », édition : Dalloz, Paris, P.60

<sup>59</sup> RADACAL. François (2009), « introduction à l'analyse financière », édition : Ellipses, Paris, P30.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### **1-1-1- L'information comptable**

L'analyse financière s'effectue essentiellement à partir de l'information comptable et plus particulièrement à l'aide des comptes annuels comprenant :

#### **A) le bilan**

Le bilan est une synthèse des ressources de financement dont dispose l'entreprise à une date donnée (passif) et des utilisations de ces ressources (actif). Celui-ci doit refléter le patrimoine de l'entreprise et doit être certifié par un commissaire aux comptes afin, de s'assurer de l'authenticité des informations qu'il comporte.

#### **B) le compte de résultat**

C'est une synthèse des ressources obtenus (produits) et des coûts (charges) occasionnés par l'activité de l'entreprise pour une période donnée et qui fait apparaître le résultat, qui est la différence entre ces produits et ces charges. Le TCR doit refléter la gestion de l'activité de l'entreprise.

#### **C) les documents annexes**

Ce sont des compléments d'information chiffrés et non chiffrés utiles à la compréhension du bilan et du compte de résultat.

### **1-1-2- L'information externe**

Ces informations proviennent des organismes publics ou privés : des cabinets d'audit et notamment par la constitution de la centrale des impayés, la centrale des risques et la centrale des bilans de la banque d'Algérie.

## **2-2- Le diagnostic financier**

Le diagnostic financier permet d'établir un bilan de santé de l'entreprise. Il se fait à travers l'analyse de l'équilibre financier, l'analyse de l'activité, le calcul et l'interprétation des ratios.

### **2-2-1- L'équilibre financier**

L'analyse de l'équilibre financier s'effectue par la détermination du bilan financier et le calcul du fonds de roulement (FD), du besoin de fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie (TN).

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### **2-2-1-1- le passage du bilan comptable au bilan financier**

Pour passer du bilan comptable au bilan financier, il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

- traitements des non-valeurs ;
- réintégration des éléments hors-bilan ;
- réévaluation de certains postes du bilan ;

### **2-2-1-2- L'analyse de la structure financière**

Après avoir établi le bilan financier, il convient de procéder au calcul des agrégats permettant d'apprécier l'équilibre de la structure financière de l'entreprise. Ces agrégats sont :

- A- Le fond de roulement (FR) ;
- B- Le besoin en fond de roulement (BFR) ;
- C-La trésorerie nette (TN).

### **2-2-2- L'analyse de l'activité**

Tout comme le bilan, le TCR fera l'objet de retraitement dans le but de permettre une évaluation de l'activité de l'entreprise, basée sur les chiffres correspondants à la réalité de celle-ci. Ainsi cette étape constitue un préalable à l'appréciation des soldes intermédiaires de gestion (SIG).

Après avoir effectué le retraitement du TCR concernant l'annuité du crédit-bail et les charges du personnel intérimaire, on procédera au calcul des soldes intermédiaires de gestion, soldes qui nous permettent d'apprécier l'activité de l'entreprise<sup>60</sup>. L'objectif étant aussi de transformer les charges et les produits en soldes intermédiaires de gestion afin de faire ressortir les forces et les faiblesses de l'entreprise, ils sont représentés comme suit :

### **2-2-3- L'appréciation par les ratios**

#### **A- définition du ratio**

C'est un rapport entre deux grandeurs significatives (masses du bilan, du compte de résultat, indicateurs de gestion...) ayant pour objectif de fournir des informations utiles et complémentaires aux données utilisées pour son calcul. Les ratios sont des outils de mesure et

---

<sup>60</sup> DE LABRUSLERIE. Hubert (2010), « Analyse financière », édition : Dunod, Paris, P165.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

de contrôle de l'évolution dans le temps et dans l'espace d'un phénomène étudié en analyse financière<sup>61</sup>.

### **B- typologie de ratio**

Il existe trois catégories de ratio :

- les ratios de structure financière ;
- les ratios de liquidité (de trésorerie) ;
- les ratios de rentabilité ;
- les ratios d'activité et de gestion.

### **2-3- Les principales limites du diagnostic financier**

Le diagnostic financier présente plusieurs limites pour une banque, ces limites sont liés essentiellement à la construction du bilan financier et à la non maîtrise des postes à risque. Pour construire un bilan financier, les banques ne tiennent pas en compte que quelques retraitements économiques.

Parmi ces retraitements, nous citons par exemple les provisions pour risque et charges, les provisions réglementées, les subventions d'investissements, les comptes courants d'associés, les écarts de conversion actifs, etc. le diagnostic financier qui ne prend pas en considération ces retraitements ne permettent pas d'affiner davantage la gestion du risque de crédit. Toutefois, la prise en compte de ces retraitements engendre des coûts importants supplémentaires que les banques doivent supporter. Egalement, les comptes de l'entreprise sont souvent aménagés pour donner une image plus flatteuse que la réalité. Les postes que la banque doit maîtriser sont essentiellement : les frais de recherche et développement, la production immobilisée, les stocks (qui peuvent fictifs), les values exceptionnelles, les dettes sur comptes courants des actionnaires, etc.

En plus de ces deux grandes catégories de limites techniques, le diagnostic financier nécessite pour une banque beaucoup de temps et un personnel qualifié, ce qui entraîne une augmentation des coûts. Ces limites conduisent généralement à des conséquences néfastes.

---

<sup>61</sup> GRANDGUILLOT Francis et Béatrice, « Analyse financière : les outils du diagnostic financier », édition. GUALINO, Paris, 2002, P137.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Malheureusement, l'inexistence de publications spécifiques aux indicateurs de risque crédit propres aux entreprises nous a poussé à faire appel aux conséquences globales de la gestion classique du risque de crédit.

Le traitement par l'analyse financière à court terme, telle qu'elle est pratiquée par les banques, est une méthode classique d'appréhension du risque de crédit. La lenteur et la longueur de sa réalisation et son caractère subjectif constituent des inconvénients majeurs affectant ses résultats.

L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit qui est l'analyse financière ainsi que les normes de gestion à savoir les accords de Bâle qu'on n'a présenté ci-dessus, sont les plus utilisées par les banques (exemple : cas des banques publiques algériennes). En revanche, cette approche demeure insuffisante pour quantifier le risque de crédit des entreprises notamment les PME.

L'approche traditionnelle est jugée insuffisante car elle ne peut pas prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur par rapport aux nouvelles méthodes d'évaluations plus sophistiquées, présentées ci-après.

### **2- Les nouvelles méthodes d'évaluation du risque de crédit**

Pour le banquier l'analyse financière telle exposée précédemment demeure et reste une méthode classique d'appréciation du risque. Sa réalisation constitue un inconvénient majeur, et cela suite à la lenteur des études effectuées et des fois au non objectivité des données fournies. De ce fait cet outil n'est pas adapté à l'analyse d'une segmentation large de clientèle. Pour cela nous présentons dans ce qui suit des méthodes fondées sur des techniques quantitatives permettant de connaître et d'évaluer rapidement le risque d'un portefeuille de client.

#### **2-1- La notation financière**

La notation financière nécessite une analyse approfondie des aspects qualitatifs et quantitatifs afin d'identifier les risques de défauts par des agences de notation externe. Les agences de notation comme Moody's et standard and Poor's (S&P) ont pour rôle essentiel d'attribuer une note de crédit ou (rating) traduisant la qualité de crédit d'un titre obligataire. Si l'on se réfère à la grille de notation de Moody's, la meilleure note est Aaa, puis Aa, A, Baa,

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

chez S&p sont AAA, AA, A, BBB... on les appelle les notations externes, la banque peut aussi calculer sa note par soi-même appelé notation interne.

### **2-1-1- Définition de la notation financière**

Le rating est un mot anglais qui sert à désigner la notation, il est d'origine américaine et signifie « évaluation » ou aussi « notation ». C'est en 1909, que John Moody a introduit un système graduel de notation des obligations émises par les compagnies des chemins de fer aux Etats-Unis. Ce système résume l'information sur la qualité du crédit exprimant la santé financière de la compagnie, la fréquence de défaut, la sévérité des pertes et les transitions du rating. Donc c'est l'attribution d'une note systémique résumant de manière codée la qualité du crédit d'un émetteur.

Aussi, elle peut être définie comme : un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur.

Selon le comité de Bâle le système de notation peut être défini comme suit : « l'ensemble des processus, méthodes de contrôle ainsi que les systèmes de collectes informatiques qui permettent d'évaluer le risque de crédit, d'attribuer des notations internes et de quantifier les estimations de défaut et de pertes »<sup>62</sup>.

### **2-1-2- Types de notation**

Il existe deux types de notation à savoir :

#### **2-1-2-1- Système de notation interne (SNI)**

Les établissements de crédit ont développé des systèmes de notation interne de leurs clients emprunteurs, à la différence des cotations des entreprises qui peut être définie de la façon suivante :

un système de notation recouvre l'ensemble des processus, méthodes, contrôles ainsi que les systèmes de collecte et informatiques qui permettent d'évaluer le risque de crédit, d'attribuer des notations internes et de quantifier les estimations de défaut et de pertes .

Et aussi :

---

<sup>62</sup> D'après le document consultatif du Comité de Bâle, Avril 2003.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Avec la notation interne, la banque évalue elle-même le risque de défaillance de la contrepartie, exploitant ainsi les informations privées qu'elle détient sur l'emprunteur du fait de la relation de long terme<sup>63</sup>.

### A- Objectifs de la notation interne

Un système de notations internes a pour objectif principal d'affecter chaque contrepartie à une classe de risque. Les individus ayant été classés au même niveau de risque doivent donc présenter les mêmes caractéristiques quant à :

- La probabilité de défaut « Probability At Default » (PD) ;
- L'exposition en cas de défaut « Exposure At Default » (EAD) ;
- La perte en cas de défaut « Loss Given Default » (LGD) ;
- Les pertes attendues ou moyennes sur les crédits « Expected Losses » (PA) ou (EL) qui est une fonction des trois variables précédentes ;
- Les pertes inattendues ou maximales « Unexpected Losses » (UL).

### B- Les avantages qu'offre un système de notation à une banque

- une opportunité d'amélioration du reporting et du pilotage des activités de la banque : le système de notation interne offre l'opportunité d'une meilleure lecture du couple rentabilité-risque du portefeuille de la banque. En effet, le SNI permet d'intégrer le coût du risque dans la tarification du crédit. Aussi, il permet de quantifier les risques d'étudier leurs évolutions, leurs évolutions individuelles et collectives ;
- une opportunité de conquête commerciale : Un SNI performant favorise la simplification du circuit de décision en permettant plus de délégation. Ainsi, il permet l'optimisation du processus d'octroi de crédit en le standardisant et en partageant l'information, donc il permet la réduction de la durée de traitement des dossiers ;
- une opportunité d'optimisation économique : le SNI permet l'allocation des fonds propres économiques vis-à-vis des risques auxquels la banque est exposée ainsi la banque peut élaborer des modales et des méthodes qui lui permettront d'allouer d'une manière optimale ses fonds propres économiques, et de la consommation de fonds propres que présente chaque risque.

---

<sup>63</sup>S. COUSSERGUESS (2002), « Gestion de la Banque », édition : Dunod, Paris, P159.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

La performance du système de notation interne va simplifier le circuit de décision, en permettant l'optimisation du processus d'octroi de crédit, voire la réduction de la durée de traitement des dossiers.

La notation interne permet d'avoir une optimisation du capital économique vis-à-vis des risques en anticipant les pertes futures par la constitution des provisions nécessaires.

### **C- Les limites de notation interne**

- l'incertitude de l'environnement ne permet pas de prévoir avec précision l'avenir des entreprises ;
- les systèmes de notation sont basés sur des données historiques pour la détermination des probabilités de défaut ce qui diffère de la réalité. L'existence d'une part de subjectivité dans toute appréciation du risque ;
- dans la mesure où les notations externes ne sont pas disponibles en Algérie et dans l'attente de la finalisation du projet de cotation des entreprises au niveau de la banque d'Algérie, des efforts en interne doivent être effectués par les banques afin d'être en mesure d'évaluer le risque qu'elles prennent sur leurs contreparties.

### **B) La notation externe**

La notation externe est activité ancienne aux États-Unis qui s'est développé en France au cours des années 1990. La notation s'applique à des créances négociables sur un marché en distinguant :

- les créances négociées sur les marchés de capitaux : obligations, bons à moyen terme négociables (BMTN) ;
- les créances négociées sur le marché monétaire : billets de trésorerie, euro-notes, « *commercial papers* ».

Elle représente la base de l'approche standardisée, elle permet aux banques de connaître la classe de risque de leurs clients à travers la note qu'ils se sont vus attribuer par des agences de notation. Les banques centrales peuvent également fournir ces notes comme c'est le cas de la banque de France.

Ces notes sont attribuées par des agences qui sont des organismes reconnues et indépendant. Chaque agence utilise une échelle de notation qui lui est propre. Elles mettent en œuvre une procédure d'analyse financière, de recherche d'information et de diagnostic à la demande de

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

l'émetteur. Ce dernier est à l'origine de la demande de rating et rémunère l'agence de notation. Il est associé à la démarche dans la mesure où il s'oblige à mettre à la disposition de l'agence des informations internes. Une fois attribuée, la note est diffusée.

La situation n'est cependant pas acquise ; les agences de notation assurent, tout au long de la durée de vie de l'émission, un suivi de l'emprunteur qui peut conduire à un réexamen de la note dans une perspective soit favorable (amélioration), soit défavorable (dégradation).

### **A- Rôle des agences de notation**

Leur rôle consiste à évaluer le risque de défaillance que présente un émetteur de titres financiers : l'Etat, collectivité territoriales, établissement financier ou entreprise...etc. Cette évaluation sera synthétisée par une note attribuée à l'émetteur lui-même ou à son émission.

Les informations publiées par des agences de notations permettent de combler le déficit de l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les investisseurs sur les marchés de la dette, et plus exactement de :

- porter une opinion sur le risque de défaillance de paiement d'un émetteur ou d'une émission : les agences de notation publient régulièrement des statistiques de défaut de paiement en fonction des notes attribuées ;
- faciliter la hiérarchisation des taux de financement : les niveaux du taux d'intérêt d'une dette sont principalement liés à la qualité du crédit de cette dette et chaque émetteur doit payer un taux d'intérêts qui varie en fonction de sa note ;
- diversifier les sources de financement pour les émetteurs : en se faisant mieux connaître, les émetteurs, peuvent en effet accéder à différentes sources de financement et obtenir des conditions de taux qui correspondent à leur qualité de crédit.

### **B- Les limites des agences de notation**

Les agences de notation sont soumises à des conflits d'intérêts qui amoindrissent leur fiabilité depuis quelques années :

- Les émetteurs payent les agences de notations pour être notées : les agences de notation sont donc indépendantes de leurs émetteurs. Les rémunérations fournies par les émetteurs leur sont indispensables et leur permet de publier chacune des centaines de milliers de notes ;

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

- Mélange des activités de conseil et de notation : l'agence n'intervient pas seulement comme évaluateur d'une entreprise déjà existante, elle conseille également les opérations en cours de montage elle fait partie du processus qui constitue le produit ;
- Les agences de notations peinent à évaluer correctement certaines opérations financières de plus en plus complexes et entravent la fiabilité des notations.

### **2-2-La méthode scoring**

Les recherches axées sur le développement d'outils de prédiction, de mesure d'évaluation du risque de crédit des entreprises notamment les PME, ont été amorcées depuis des dizaines d'années, partout dans le monde, par de nombreux banquiers, financiers et statisticiens.

Concernant le phénomène de défaillance, complexe et par la diversité de ses causes et de la multiplicité de ses indicateurs d'une part, et d'autres part, l'évolution des technologies et des outils d'aides à la décision devenant de plus en plus sophistiqués en relation avec les modélisations analytiques et les progrès informatiques surtout dans le domaine d'utilisation des bases de données, les réflexions ont abouties à la mise au point d'une méthode très novatrice a côté des trois nouvelles méthodes expliqués ci-dessus, qui est la méthode scoring appelée également crédit scoring.

#### **2-2-1- Définitions du crédit scoring**

Le crédit scoring est un terme anglo-saxon générique pour définir l'action d'évaluer le risque de défaillance crédit via un score statistique.

Le crédit scoring peut être défini comme une méthode statistique d'évaluation du risque de crédit des demandeurs de prêt. En utilisant des données sur le passé des emprunteurs et des techniques statistiques, cette méthode produit un score, veut dire une note au sens de donner une note à quelqu'un ; que la banque utilise pour classer en termes de risques ses emprunteurs ou les demandes de prêts qui lui sont adressés.

De manière élargie nous pouvons définir le crédit scoring comme un processus d'évaluation du risque de crédit, en faisant recours aux modèles statistiques en vue de transformer des données (quantitatives, qualitatives) en indicateurs numériques mesurables à des fins d'aide à la décision d'octroi ou de rejet de crédit.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Le crédit scoring est donc un concept d'évaluation des performances des entreprises à partir d'un modèle fondé sur des outils d'analyse statistique de grandeurs comptables et de ratios financiers.

Appelé aussi probabilité de défaut, un score est un chiffre qui mesure la tendance de remboursement d'un crédit par son emprunteur selon la catégorie du risque.

### **2-2-2- Historique du crédit scoring**

Au plan historique, le crédit scoring a été pour la première fois utilisé dans les années 1960 aux Etats-Unis, ses origines remontent en fait au début de 1914, lorsque JHON MOODY publia la première grille de notation pour ses « Trade bonds » (obligations commerciales), puis il s'est progressivement développés en France à partir des années 1970. Après l'étude de JHON MOODY concernant sa grille de notation, beaucoup de travaux sont venus alimenter la littérature du crédit scoring, et qui peuvent être résumé comme suit :

En 1936, le célèbre article de FISHER apparut, portant sur la classification des plantes, où il a utilisé un ensemble de données comprenant un échantillon de 50 de chacune de trois espèces d'iris (iris setosa, iris virginica et iris versicolor). Quatre caractéristiques ont été mesurées à partir de chaque échantillon, la longueur et la largeur des sépales et des pétales, en centimètres.

Sur la base de la combinaison de ces quatre caractéristiques, Fisher a développé un modèle discriminant linéaire pour distinguer les espèces les unes des autres.

#### **2-2-2-1- L'analyse discriminante**

L'analyse discriminante est une technique statistique qui vise à décrire, expliquer et prédire l'appartenance à des groupes prédéfinis (classes, modalités de la variables à prédire) d'un ensemble d'observations à partir d'une série de variables, et qui consiste à trouver une moyenne pondérée de plusieurs ratios (fonction discriminante), calculée pour chaque entreprise, et qui assure le mieux la distinction entre les entreprises en détresse financière et les entreprises performantes<sup>64</sup>. Aussi, cette méthode ne donnait pas non plus d'idée sur les performances relatives des variables discriminantes. Toutefois, cette phase marqua un premier

---

<sup>64</sup> TUFFERY. Stéphanie (2007), « Data mining et statistique décisionnelle, l'intelligence des données », édition : technip, paris, P401-402.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

tournant pour le crédit scoring, car elle permet à l'outil informatique d'entrer en action afin de permettre les différents calculs.

Dans ce qui suit, nous allons présenter les principales évolutions et techniques de crédit scoring par ordre chronologique, les travaux effectués étant nombreux ; nous nous sommes limités au plus important.

### **A- L'approche unidimensionnelle de « BEAVER 1966 »**

Un premier effort fondé sur l'application de méthodes statistiques consiste dans la mise en œuvre d'une approche unidimensionnelle appelé aussi « analyse discriminante univariée ».

Elle est dite unidimensionnelle car elle se base sur une seule variable explicative, cette technique consiste à déterminer pour chaque élément d'un ensemble de variables (ratios) une valeur critique qui permet la meilleure discrimination entre entreprises saines et entreprises défaillantes. Autrement dit, cette approche consiste à établir une classification dichotomique unidimensionnelle en vue de discriminer entre les entreprises performantes et celles qui sont en détresse financière. Pour se faire, Beaver a choisi un échantillon de 79 entreprises, chaque entreprise a été couplée avec une entreprise saine appartenant au même secteur d'activité et de même taille.

Pour l'ensemble des entreprises, l'auteur a calculé 30 ratios financiers choisis selon leur importance dans des études antérieures ; après un traitement statistique, Beaver n'a gardé que 5 ratios qui sont :

- Capacité d'autofinancement/ total dette ;
- Résultat net / total actif ;
- Dettes totales / Actif totales ;
- Fonds de roulement / total actif ;
- Actif circulant / dettes à court terme.

Cependant, malgré sa simplicité, l'approche de Beaver a fait l'objet de quelques critiques, notamment par rapport au pouvoir discriminant de chaque ratio financier où l'impact de chacun est étudié séparément.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

De surcroît, cette approche ne permet pas de prendre en considération les indépendances qui existent entre les différents ratios financiers. Enfin l'analyse uni-variée ne permet pas une appréciation globale de la situation financière de l'entreprise dans la mesure où deux ratios distincts peuvent mener deux conclusions divergentes.

En effet, une telle approche considère chaque ratio sans relation avec les autres ce qui justifie d'ailleurs sa caractérisation comme « unidimensionnelle ». Elle ne peut donc rendre compte de l'indépendance existant entre les différents indicateurs ; seule une approche multidimensionnelle est susceptible de traduire cette interdépendance. Par ailleurs, les approches multi variées offrent une vision plus riche de la situation de l'entreprise, et devienne de plus en plus précisées par les banques.

### **B- L'approche multidimensionnelle (multi variée)**

Devant les critiques adressés à l'étude de Beaver, l'analyse discriminante multi variée a vu le jour. Contrairement à l'analyse uni-variée qui utilise un seule ratio, l'analyse multi variée est une méthode qui permet d'apprécier et d'une façon globale la situation financière de l'entreprise décrite à travers une batterie de ratios. L'étude la plus connue dans le contexte anglo-saxon est celle d'Altman (1968). En effet Altman était le premier à utiliser plus qu'un ratio pour prévoir la défaillance. Autrement dit, il a été le premier à avoir analysé simultanément plusieurs ratios à travers l'analyse multidimensionnelle.

Son étude a porté sur un échantillon de 33 entreprises tombées en faillite sur la période de 1946-1965 auxquelles ont été associées 33 entreprises saines de même taille et de même secteur. A partir d'une batterie de 22 ratios extraits des états financiers (bilans et comptes de résultats). A cet effet, l'analyse d'Altman aboutit à la modélisation d'une fonction discriminante appelée Z- score qui constitue une combinaison linéaire de variables explicatives en utilisant une analyse discriminante multi variée<sup>65</sup>. Elle se présente ainsi :

$$Z = \sum_{i=1}^N B_i R_i + A$$

**Avec :**

---

<sup>65</sup> ALTMAN. E (1973), « financial ratios discriminant analysis and the prediction corporate bankruptcy, the journal of finance, traduction en français in Girault. F et Zisswiller.R finance modernes: théories et pratiques », tome 1, édition Dunod,P 201.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

- **Ri** : Ratio retenu pour l'analyse discriminante ;
- **Bi** : Pondération (poids attribué aux ratios retenu) ;
- **A** : constante ;
- **N** : nombre de ratio retenus

Le modèle d'Altman appelé z-score, retient 5 variables (ratios) dans la fonction de score optimale qui se présentait comme suit :

$$Z = 1,2X1 + 1,4X2 + 3,3X3 + 0,6X4 + 0,9X5$$

Où :

- **X1** = Fonds de roulement / Actif total ;
- **X2** = Réserves/ Actif total ;
- **X3** = EBE / Actif total ;
- **X4** = Fonds propres / Totales des dettes ;
- **X5** = Chiffres d'affaire HT / Actif total.

Une fois le score (la note) calculé pour chaque entreprise Altman a déterminé une valeur critique avec des probabilités de défaillance selon lesquelles une entreprise est considérée comme saine ou défaillante : **Z = 2,675** ce qui l'amène à la conclusions suivante :

- une note égale à 2,675 l'entreprise a une probabilité de 50% de faire faillite par conséquent une probabilité de 50% de survivre ;
- une note inférieure à 2,675 l'entreprise est considéré comme défaillante, avec une probabilité supérieure à 70% ;
- une note supérieure à 2, 675 l'entreprise est considérée comme saine, avec une probabilité inférieure à 40%.

Les travaux d'Altman ont ouvert la voie à plusieurs fonctions discriminantes parmi lesquelles on peut citer celles de Conan et M. Holder, d'Y. Collongues et celle de la banque de France qui se présente ainsi :

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### B-1- La formule de J. CONAN et M. HOLDER

Les travaux de Conan et Holder consiste à classer un certain nombre d'entreprise appartenant à un échantillon et caractérisés par (n) variables (ratios) considérés simultanément. Le but est de rechercher un indicateur synthétique (score) dont les valeurs permettent de discriminer au mieux les populations d'entreprises à risque et des populations d'entreprises dites normales.

La formule discriminante proposée par Conon et Holder à la fin de leurs travaux se présente ainsi :

$$Z = 0,24X1 + 0,22X2 + 0,16X3 - 0,87X4 - 0,15X5$$

Où :

- **X1** = EBE / Total des dettes ;
- **X2** = Capitaux permanents / Total Actif ;
- **X3** = (créances + disponibilité) / Total actif ;
- **X4** = Frais financiers / Chiffre d'affaire HT ;
- **X5** = Frais personnel / Valeur ajoutée.

Les seuils critiques ainsi que leurs probabilités de défaillance fixée par les deux chercheurs sont les suivants :

- une note inférieure à 0,04 signifie que l'entreprise est en danger avec une probabilité de défaillance > à 65% ;
- une note comprise entre 0,04 et 0,09 l'entreprise est en situation d'incertitude (prudence) avec une probabilité de défaillance comprise entre 30% et 65% ( $30\% < Pr < 65\%$ ) ;
- une note supérieure à 0,09 l'entreprise est jugée avec une probabilité supérieure à 65%.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### B-2- La fonction score de Collongues

La fonction discriminante d'Y. Collongues est la suivante :

$$Z = 4,983X1 + 60,0366X2 - 11,834 X3$$

Où :

- **X1** = Frais personnel / Valeur ajoutée ;
- **X2** = Frais financiers / Chiffres d'affaires HT ;
- **X3** = Fonds de roulement / Total bilan.

La valeur critique fixée par Collongues est la suivante : **Z = 4,445**

Ceci implique :

- une note supérieure à 4,445 l'entreprise sera déclarée défailtante avec une probabilité supérieure à 70% ;
- une note inférieure à 4,445 l'entreprise est déclarée saine avec une probabilité inférieure à 40%.

Pour affiner son étude, Collongues a testé de nouveau, sur deux échantillons distincts, l'un de 27 entreprises ayant déposé leur bilan, l'autre de 21 en bonne santé pour aboutir à la fonction suivante<sup>66</sup> :

$$Z = 4,6159X1 - 22,00X4 - 1,9623X5$$

Où :

- **X4** = Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaire HT ;
- **X5** = Fonds de roulement net / Stocks.

La valeur critique fixée par Collongues dans sa deuxième étude est la suivante :

$$Z = 3,0774$$

Ceci implique :

---

<sup>66</sup> Collongues, y (1977) « ratio financiers et prévision des faillites des PME », revue banque, N°365. P120

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

- une note supérieure à 3,0774 l'entreprise sera déclarée défaillante avec une probabilité supérieure à 70% ;
- une note inférieure à 3,0774 l'entreprise sera déclarée saine avec une probabilité inférieure à 40%.

### B- 3- La fonction score de la banque de France

Pour construire ces fonctions de scores, la banque de France, depuis la création de la centrale des bilans, s'est basée sur les documents comptables et financiers d'un échantillon important d'entreprises soumises à l'impôt sur la société et d'autres ayant fait l'objet d'une procédure légale. En effet, la fonction Z est fondée sur l'utilisation de huit ratios discriminants sur une batterie totale de 19 ratios<sup>67</sup>.

La fonction Z de la banque de France se présente comme suit :

$$Z = - 0,85444 - 1,255 (X1 - 62,8\%) + 2,003 (X2 - 80,2\%) - 0,824 (X3 - 24,8\%) + 5,221 (X4 - 6,8\%) - 0,689 (X5 - 98,2\%) - 1,164 (X6 - 11,7\%) + 0,706 (X7 - 79\%) + 1,408 (X8 - 10,1\%)$$

Où :

- **X1** : Frais financiers / EBE ;
- **X2** : Ressources stables / actif économique ;
- **X3** : Chiffre d'affaire / endettement ;
- **X4** : EBE / Chiffre d'affaire HT ;
- **X5** : Dettes commerciales / Achats TTC ;
- **X6** : Taux de variations de la valeur ajoutée ( $VA_n - VA_{n-1}$ ) /  $VA_{n-1}$  ;
- **X7** : (stocks + clients - avances clients) / production TTC ;
- **X8** : Investissements physiques / Valeur ajoutée.

A partir de la valeur Z calculée, l'exposition au risque de l'entreprise est ainsi déduite : Si : Z < - 0,250 zone défavorable car l'entreprise présente des caractéristiques semblables à celles d'entreprises défaillantes avec une probabilité supérieure à 65% ;

<sup>67</sup> BARDOS. M (1995), « les défaillances d'entreprises dans l'industrie : ratios significatifs, processus de défaillances, détection précoce, banque de France observatoires des entreprises » revue N° B95, P 187.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

Si :  $- 0,250 < Z < 0,125$  l'entreprise est en zone d'incertitude avec une probabilité compromise entre 65% et 30% ( $65\% < Z < 30\%$ ) ;

Si :  $Z > 0,125$  l'entreprise est considéré comme saine avec une probabilité inférieure à 30%.

## Chapitre 02 : les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation

---

### **Conclusion**

Nous venons de montrer que le risque de crédit pour la banque est un élément inséparable de l'activité de prêt dans sa mission d'intérimaire financier. Ce risque peut aller du simple retard de remboursement à une perte totale de la créance et des intérêts.

L'une des finalités d'un crédit pour le banquier, est son remboursement. Or, dans des cas de plus en plus fréquents, les remboursements ne s'effectuent pas à l'échéance prévue se trouvant parfois définitivement compromis. Dans cette situation, la banque voit se matérialiser un risque de contrepartie et doit essayer de procéder, le plus rapidement possible au recouvrement de sa créance.

Face à la panoplie des risques auxquelles sont confrontées les banques des normes prudentielles et réglementaires s'avèrent d'une importance capitale pour assurer une certaine cohérence au sein de la communauté bancaire et garantir sa solidité. En effet, maîtriser et évaluer le risque est une tâche importante pour les responsables des banques, moyennant différentes méthodes d'évaluation, traditionnelles et/ ou nouvelles.

**Chapitre III :**  
**L'évaluation du risque de crédit des**  
**PME par la méthode scoring au niveau**  
**de CPA**

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### **Introduction**

Le risque de crédit demeure la principale préoccupation des banques qui ont mis beaucoup d'efforts en essayant de trouver les moyens les plus efficaces de contrôler ou d'atténuer le risque de crédit des entreprises notamment les PME. Dans le cadre du nouvel accord de Bâle qui stipule que les banques doivent disposer d'un système de notation interne et qui va leurs permettre d'estimer avec précision la probabilité de défaut de leurs portefeuilles de crédit.

La banque CPA a mis en place la méthode de crédit scoring par l'analyse discriminante pour lui permettre de mesurer et de quantifier le risque de crédit des PME. Pour mieux expliquer le crédit scoring et comprendre son utilité dans le cadre de l'octroi du crédit aux PME, nous étalons ce chapitre en deux sections. la première section porte sur la présentation de la banque CPA et de l'organisme d'accueil à savoir l'agence CPA « 194 » de T.O et la deuxième section qui sera consacrée à l'évaluation du risque de crédit de deux PME cliente de l'agence CPA de T.O « 194 ».

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### Section 01: la Présentation de la banque CPA

#### 1- Historique du CPA

Quelques années après la création de la BNA, le système bancaire algérien à été renforcé par la mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire, qui est le CPA, qui fut créé le 29 décembre 1966, c'est une banque commerciale d'Etat, son siège social est situé aux 02 boulevards Amirouche Alger<sup>65</sup>.

Bien qu'il puisse, au même titre que les autres banques, recevoir des dépôts de fonds et exécuter des opérations financières avec toute personne physique ou morale.

Le CPA est spécialisé dès sa création, dans le financement des secteurs de l'artisanat, de l'hôtellerie de l'habitat et de l'industrie. Le CPA à l'instar de ces confrères évoluait dans un cadre de planification centralisée et impérative, qui faisait qu'il existait un système d'allocation centrale des ressources. Les modalités d'octroi et de gestion des crédits obéissaient à des procédures administratives, si non à des considérations politiques en dehors de toute logique commerciale et de tout critère de rentabilité financière ou d'efficacité économique.

Le passage des banques algériennes à l'autonomie a fait qu'elles se trouvaient doublement sollicitées par un mouvement de mue d'une ampleur et d'une profondeur déjà appréciable. Le crédit Populaire d'Algérie a ainsi engagé un programme de réorganisation profond de ses structures et de ses méthodes.

La mise en place d'un réseau de distributeurs automatiques de billets dans les grands centres urbains et la carte CPA VISA pour les paiements en devises, sont les premiers éléments d'une gamme de produits larges.

Le CPA a renforcé ses missions internationales. Les nouvelles dispositions relatives au commerce extérieur confortent le rôle de la banque dans l'assistance des entreprises. En multipliant ses prises de participation à l'étranger dans des banques ou des sociétés de trading et d'investissement

---

<sup>65</sup>Document interne de la banque CPA (T.O).

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

Depuis 1966, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministère des finances. Le capital social de la banque initialement fixé à 15 millions de DA a évolué comme suit :

**Tableau N°01 : L'évolution du capital social du CPA**

Année	1966	1983	1992	1994	1996	2000	2003	2006	2010
Capital (DA)	15 Million DA	800 Million DA	5,6 Milliards DA	9,31 Milliards DA	13,6 Milliards DA	21,6 Milliards DA	23,5 Milliards DA	29,3 Millia rds DA	48,3 Milliar ds DA

Source : <http://www.cpa-bank.dz>, Consulté le 19 janvier 2019.

### 2- Les interventions du CPA

Le crédit populaire d'Algérie intervient sur le marché d'intermédiation bancaire et financière. A ce titre, il traite toutes les opérations, notamment la réception des dépôts du public, l'octroi de crédit sous toutes ses formes, la mobilisation des crédits extérieures, la souscription à des prises de participation dans des filiales et sociétés.

### 3- La présentation de la banque CPA

Le crédit populaire d'Algérie (CPA), est une banque commerciale<sup>66</sup> créée par l'ordonnance n° 66.36 du 19/12/1966 et immatriculée au registre du commerce d'Alger sous le n°84 B 803.

Avec un capital initial de 15 millions de dinars, son siège social est sis à Alger, le CPA a repris l'ossature de :

- la banque Algéro-Mesr ;
- la société Marseillaise de crédit ;
- la banque régionale du crédit populaire d'Algérie ;
- la compagnie française de crédit et de banque.

<sup>66</sup> Document interne de la banque CPA (T.O).

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

Son réseau compte 117 agences implantées sur l'ensemble du territoire national, et Sont rattachées à 19 groupes d'exploitation.

### **4- L'évolution du CPA**

Le crédit populaire d'Algérie a la qualité de banque de dépôts et habilité à apporter ses concours financiers aux professions libérales<sup>67</sup>:

- en 1985, le CPA donne naissance à la BDL, par la session de 40 agences, le transfert de 550 employés et a ouvert 8900 comptes clientèle ;
- en 1988, le CPA est devenue une entreprise publique économique par action, dont le capital est une propriété exclusive de l'Etat
- en 1990, l'échelon intermédiaire entre la direction et les agences a été supprimé. Des unités conçues comme reproduction de la direction générale ont été remplacés par des succursales ;
- en 1992, les structures centrales ont été réorganisées par la création de la direction adjointe, regroupe plusieurs directions centrales ;
- en 1995, le CPA a adopté de nouveaux organismes d'exploitation visant à adopter l'architecture commerciale de la banque à une économie de marché.

Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi sur la monnaie et du crédit (Loi 90- 10 avril 1990), le CPA a obtenu le 7 avril 1997 son agrément du conseil de la monnaie et du crédit, devenant ainsi, la deuxième banque à être agréée.

### **5- Les fonctions principales du CPA**

La banque remplit une multitude de fonctions<sup>68</sup>, depuis la gestion des moyens de paiement, jusqu'à la création de produit très complexe dont la sophistication et la prolifération sont aujourd'hui en partie remise en cause.

Le CPA est définie par ses statuts comme banque universelle, il a pour fonction le financement de l'économie et la collecte des ressources, et de ce fait, a une plus grande efficacité dans ses modes d'intervention.

Ainsi, pour avoir rempli convenablement ses fonctions, et pour répondre aux nouveaux besoins du marché, la banque doit œuvrer à un redéploiement de ses moyens humains matériels et à l'amélioration de ses capacités, pour ce faire elle doit :

---

<sup>67</sup> Document interne de la banque CPA (T.O).

<sup>68</sup> Idem

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

- satisfaire les clients par l'aptitude à offrir des produits et des services répondant à leurs besoins ;
- assurer un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités qui la concernent ;
- renforcer la disposition de contrôle ;
- améliorer et rendre plus efficace la gestion pour assurer les mutations nécessaires ;
- développer le commerce par l'introduction de nouvelles techniques managériales et de marketing ;
- gérer de façon plus performante les ressources humaines ;
- améliorer et développer les systèmes d'information et les moyens informatiques
- gérer avec dynamisme la trésorerie de la banque (dinars et devise), les prises de participation au niveau national et à l'étranger ;
- maîtriser les emprunts et gérer activement la dette extérieure ;
- mettre en place et renforcer la prévision et le contrôle ;

### **6- Les différents services du CPA**

Ce titre consacré à la présentation des différents services de la banque CPA il s'agit entre autre de plusieurs services à savoir :

- le service crédit ;
- le service contrôle ;
- le service des opérations du commerce extérieur ;
- le service administration ;
- le service caisse ;
- le service portefeuille.

En effet, il existe une cellule d'animation commerciale en plus de ses services.

#### **6-1- Le service crédit**

Le service crédit est chargé d'étudier les dossiers de crédit, d'évaluer les risques et de proposer des solutions de financement au comité de crédit. Ses missions sont :

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

- réunir tous les éléments nécessaires à l'étude et à l'appréciation de la demande de le demande de crédit du client;
- mettre en place les crédits, les suivre et adresser des comptes rendus périodiques à la direction générale et à la direction du contrôle et le suivi des engagements, inspection générale ;
- assurer le recouvrement des créances.

### **6-2- Le service contrôle**

Il est placé sous l'autorité du directeur d'agence et a pour but de rétablir l'auto contrôle de l'agence, ainsi, il est chargé de :

- pointer et vérifier les opérations de chaque compartiment ;
- relever toute erreur, la signaler et suivre sa régularisation ;
- s'assurer que toutes les opérations sont enregistrées et que toutes les pièces justificatives sont réunies ;
- réaliser les travaux annexes (confection duplicata des documents comptables).

### **6-3- La cellule animation commerciale**

Elle est en étroite collaboration avec le chef d'agence et a pour mission d'appliquer le plan d'animation commerciale de la banque. Son activité essentielle est de :

- prospecter et démarcher la clientèle potentielle ;
- visiter régulièrement la clientèle acquise ;
- promouvoir la vente des produits de la banque.

### **6-4- Le service des opérations du commerce extérieur**

Il est chargé d'exécuter les opérations qui lient les clients nationaux avec leurs Partenaires étrangers. A ce titre il est chargé de :

- réaliser les transferts et les rapatriements ;
- domicilier les opérations du commerce extérieur (import et export) ;
- gérer les contrats et octroyer les garanties ;
- rechercher en collaboration avec la division du commerce international des lignes de crédits extérieurs et assister la clientèle dans le montage des dossiers financiers ;
- exécuter les opérations avec l'étranger dans le cadre réglementaire ;

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

- élaborer des statistiques destinées à la hiérarchie et aux instances de contrôle des chargés de la Banque d'Algérie.

### **6-5- Le service administratif**

Il est chargé de :

- élaborer le budget et s'assurer de sa réalisation ;
- gérer les dossiers individuels du personnel ;
- veiller à l'application rigoureuse des normes de sécurités ;
- en outre, il est chargé de veiller au paiement à bonne date des impôts et des charges d'assurances, de la maintenance du matériel de l'agence. Il est également chargé de la gestion des imprimés et des fournitures de bureau ;
- élaborer des statistiques destinées à la hiérarchie et aux instances de contrôle des changes de la Banque d'Algérie.

### **6-6- Le service caisse**

Le service caisse a pour fonction de recevoir les dépôts d'espèces, d'exécuter des virements pour le compte de la clientèle et d'effectuer les règlements ou paiements ordonnancés par celle-ci dans la limite des montants dont elle dispose.

Ce service est donc chargé d'exécuter des opérations comportant un mouvement d'espèces ou un mouvement de compte à compte, de suivre le traitement des comptes de la clientèle et de certains autres comptes et de remplir les tâches administratives qui lui incombent.

En synthèse, le rôle du service caisse est le suivant :

- maintenir le contact étroit et constant avec la clientèle qui se présente à ses guichets ;
- exécuter les opérations qui lui sont confiées par la clientèle ainsi que celles manant des sièges de l'établissement ou de ses correspondants ;
- assurer la trésorerie du siège et, s'il y a lieu des bureaux rattachés ;
- gérer certaines valeurs ;
- veiller à la conservation des documents dont il a la garde.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

L'organisation de service caisse doit être conçue en fonction de 04 notions fondamentales :

- la notion d'exploitation ;
- la notion d'engagement ;
- la notion de trésorerie ;
- la notion de sécurité.

Selon la circulaire N°01-003 du 25/09/1999, le service caisse est composé d'une manière générale de 2 compartiments il s'agit de :

- **Front office**, qui regroupe les activités réalisées au guichet ;
- **Back office**, qui centralise les opérations arrière guichet.

### **6-7- Le service portefeuille**

Le service portefeuille est chargé du traitement des chèques et effets payables en dinars et remis par le client en vue de leur escompte ou leur encaissement et celui de leur présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.

L'organisation du service portefeuille est conçue en fonction de trois notions fondamentales :

- la notion de risque ;
- la notion de trésorerie ;
- la notion d'exploitation.

### **7- Présentation de l'agence CPA de Tizi-Ouzou « 194 »**

L'agence CPA de Tizi-Ouzou « 194 », est une agence bancaire commerciale créée en 1993 avec un capital initial de 2,6 milliards DZD, son siège social est sis à : 11 boulevard Stiti Ali, Tizi-Ouzou, Algérie.

C'est une agence de première catégorie appartenant au groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou. Elle comporte, outre le directeur, les éléments suivants :

- deux sous directeurs : un sous-directeur administratif et un sous directeur d'exploitation ;
- un chef de service (caisse/portefeuille) ;
- un chef de service (crédit) ;
- un chef de service (étranger) ;

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

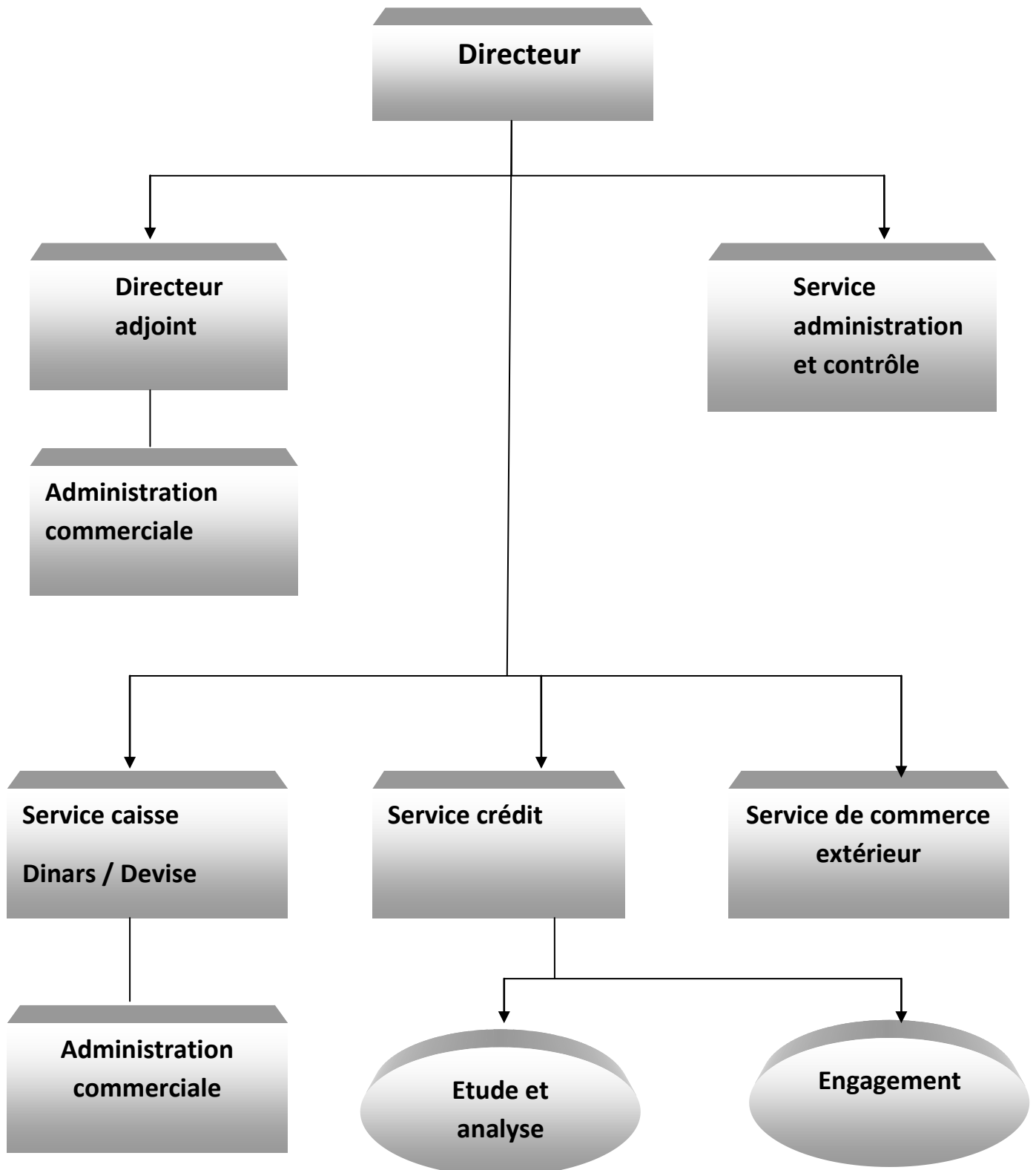
---

- une secrétaire ;
- un assistant de contrôle qui est chargé aussi de la télé compensation
- deux chargés d'études (crédit) ;
- deux guichetières, chargées des virements, des mises à disposition et des opérations de recette ;
- deux caissiers.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

### 8- L'organigramme de l'agence CPA de Tizi-Ouzou « 194 »

L'organigramme de l'agence Tizi-Ouzou « 194 » est établi comme suit :



Source : Elaboré par nos soins a base des données de l'agence CPA de (T.O) « 194 ».

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### **Section 02 : Evaluation du risque de crédit de deux PME par la méthode du crédit scoring (analyse discriminante)**

L'évaluation du risque de crédit des entreprises (PME) est le facteur déterminant de toute prise de décision, et toute prise de décision nécessite une connaissance approfondie de la qualité de la contrepartie. Dans cette section, nous allons élaborer un modèle scoring pour pouvoir évaluer le risque de crédit de deux PME, privées domiciliées auprès du CPA agence de T.O « 194 ».

Pour répondre à notre problématique de recherche, nous avons adopté la méthodologie suivante :

#### **1- Méthodologie d'approche de la méthode scoring**

Pour construire un modèle scoring nous avons suivi une méthode d'analyse discriminante, qui va nous permettre de faire la séparation entre une entreprise saine et une entreprise défaillante (c'est l'analyse discriminante à but descriptif).

A présent pour la continuité de notre étude il est important de définir la notion de la défaillance. La notion de la défaillance est assez vague et son domaine mérite d'être circonscrit. A notre sens, la notion de la défaillance recouvre au moins quatre dimensions :

- d'un point de vue économique, l'entreprise devient défaillante lorsqu'elle n'arrive plus à écouler (ou à assurer) normalement ses produits (services), ce qui se manifeste par des pertes structurelles ou chroniques. En effet, une telle entreprise supporte plus de charges qu'elle ne génère de produits accumulant ainsi, les déficits. Devenant non rentable, celle-ci ne contribue plus positivement à l'économie ;
- d'un point de vue financier, l'entreprise est considérée comme défaillante lorsqu'elle ne peut plus honorer ses engagements et rencontre de sérieux problèmes de trésorerie. Cette situation est souvent consécutive à une situation de déséquilibre financier structurel mettant en cause sa solvabilité ;

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

- dans l'optique organisationnelle, la défaillance est la dégradation des structures et l'inadaptation aux contingences de l'environnement. C'est le résultat d'une perturbation de la structure organisationnelle de l'entreprise ou d'un dysfonctionnement au sommet ou à d'autres niveaux de la hiérarchie ;
- enfin d'un point de vue juridique, une entreprise est défaillante lorsqu'elle se trouve en situation de règlement judiciaire.

Alors, la défaillance est une notion assez large et qu'il est difficile de lui donner une définition précise, dans notre cas d'étude nous considérons une entreprise défaillante comme étant des clients qui n'ont pas été en mesure de rembourser leur crédit à la date prévue, donc ils n'ont pas pu atteindre un certain niveau de rentabilité pour faire face à leurs engagements (impayé dépassant 90 jours). Cependant, nous considérons une entreprise saine, les clients dont la situation financière a été jugée satisfaisante par le banquier.

### **1-1- La population ciblée**

Au cours de notre stage, nous avons choisi deux PME privées domiciliées auprès du CPA agence de T.O « 195 ». Dans cette étude, nous avons gardé l'anonymat, en raison de la confidentialité des données. De ce fait, nous allons nous appuyer sur les réalisations réelles des deux entreprises. Par contre, leur attribuer des noms virtuels, il s'agit de :

**Entreprise n°1 : nommée « X »;**

**Entreprise n° 2 : nommée « Y ».**

### **1-2- La sélection des variables**

Les variables utilisées dans notre travail, comme tout travail de scoring sont de deux natures : les variables comptables et variables extra comptables.

#### **1-2-1- Les variables comptables (variables quantitatives)**

Ce sont des variables qui ont été obtenues à partir des bilans financiers des trois ou deux derniers exercices, élaborés par les chargés d'études au niveau de la direction des crédits à l'industrie et aux services (D.C.I.S). Ces bilans sont riches en agrégats qui nous permettront de calculer des ratios significatifs. Ces ratios s'intéressent particulièrement à la rentabilité, la structure des entreprises ainsi qu'à l'évolution de leur activité.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### 1-2-2- Les variables extra comptables (variables qualitatives)

Ce sont des variables qualitatives qui peuvent être présentées comme suit :

- défaut de paiement : cette variable indique si l'entreprise est saine c'est-à-dire n'a aucun problème de remboursement, ou elle a un problème de remboursement jugée défaillante.

Notre objectif de cette étude est d'évaluer le risque de crédit d'une entreprise, donc on s'intéresse uniquement au défaut de paiement comme une variables dépendante (variables à expliquer)

- le secteur d'activité : les entreprises sur les quelles porte notre études activent sur l'un des quatre (04) secteurs suivant :
  1. Le secteur industriel ;
  2. Le secteur commercial ;
  3. Le secteur des services ;
  4. Le secteur économique du bâtiment et des travaux publics (BTP).
- identification de la demande : C'est la variable selon laquelle on connaîtra le type de crédit accordé par la banque aux entreprises clientes, ce crédit doit être un crédit d'exploitation ou d'investissement.

Nous avons cité ci-dessus, les différentes variables explicatives (quantitatives et qualitatives) qui peuvent nous servir à l'élaboration du crédit scoring par analyse discriminante.

### 2- Etude du risque de crédit pour l'entreprise (1)

L'entreprise « X » est une SARL, société à responsabilité limitée d'un secteur industriel, son activité porte sur une « conserverie d'olives » a sollicité le CPA agence de T.O « 194 » le 28/04/2019 pour un crédit d'exploitation à travers un découvert de 1.000.000,00 DA, pour la restructuration de sa situation financière ; dont nous avons choisis les bilans et les comptes des résultats des dernières années 2017 / 2018 pour le calcul des différents ratios qui vont nous servir pour le calcul du score en utilisant également les différentes formules présentées précédemment.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

L'objectif de ces tableaux est de faire une évaluation de risque sur un crédit d'exploitation à travers l'approche multi variée d'E.ALTMAN, dont d'autres formules sont issues de ce dernier. A savoir : la formule de Conan et Holder, les deux formules de Collongues et en dernier la formule de la banque de France, en s'appuyant sur les différents ratios qui sont agrégés dans une fonction appelée Z ou fonction score, qui permet de donner pour chaque entreprise une note compte tenu du poids accordé à chaque ratio (coefficients de pondération). En effet, les fonctions Z sont différentes d'une formule à une autre.

**Tableau N°02 :l'évaluation de l'entreprise X par le modèle d'E. Altman**

	2017	2018
SX1 = Fond de roulement / Actif total	0,23	1,01
SX2 = Réserves / Actif total	0,05	0,05
SX3 = EBE / Actif total	0,15	0,20
SX4 = Capitaux propres / Totales dettes	0,34	0,36
SX5 = CA / Actif total	0,43	0,46
<b><math>Z = 1,2.X1 + 1,4.X2 + 3,3.X3 + 0,6.X4 + 0,9.X5</math></b>	<b>3,700</b>	<b>2,770</b>

**Source :** élaboré par nos soins à base des données de l'agence CPA de (T.0) « 194 ».

Avant l'interprétation des résultats obtenus relatifs à la fonction score d'E. Altman, il nous paraît essentiel de mener une étude portant sur les ratios et leurs capacités de discrimination.

- X1 : ce ratio permet de calculer le poids du surplus de capacité de financement par rapport au total du bilan ;
- X2 : ce ratio calcule le poids des réserves par rapport au total du bilan. De plus, ce ratio montre si l'entreprise a tendance à financer ses investissements grâce à un report de résultats ou simplement en ayant recourt à l'endettement ;
- X3 : ce ratio permet de calculer la rentabilité nette du cycle d'exploitation de l'entreprise ;
- X4 : ce ratio permet de calculer la capacité d'autonomie financière et de savoir si l'entreprise est capable d'honorer ses engagements ;
- X5 : ce ratio permet de savoir si les capitaux sont bien utilisés par les dirigeants.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

### 2-1- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon le modèle d'E. Altman

Le tableau n°08 indique l'évaluation de l'entreprise X par le modèle d'E. Altman. En effet l'entreprise est qualifiée de saine ou de défaillante en lui associant un score prédictif d'une probabilité de défaillance ; en faisant référence à la règle de décision fixée par Altman. Les résultats du tableau nous montrent que l'entreprise X est saine pour les deux années respectives (2017 et 2018) à une probabilité de défaillance inférieure à 40%. A cet effet, on constate une relation directe plus le score est élevé, plus l'entreprise est saine donc le risque et le score sont corrélés négativement : l'augmentation du score va diminuer le risque.

**Tableau N°03: L'évaluation de l'entreprise X par la formule de Conan et Holder**

	2017	2018
SX1 = EBE / Endettement global	0,44	0,67
SX2 = Capitaux permanent / Total du bilan	0,60	0,56
SX3 = Valeur réalisable et disponible / Total du bilan	0,05	0,13
SX4 = Frais financiers / CA HT	0,07	0,07
SX5 = Frais personnel / VA	0,44	0,35
<b><math>Z = 0,24.X1 + 0,22.X2 + 0,16.X3 - 0,87.X4 - 0,15.X5</math></b>	<b>0,1428</b>	<b>0,211</b>

**Source :** élaboré par nos soins a base des données de l'agence CPA (T.0) « 194 ».

Les ratios de la formule de Conan et Holder permettent de calculer :

- X1 : ce ratio analyse la capacité de l'entreprise à pouvoir rembourser ses dettes grâce a son cycle d'exploitation ;
- X2 : représente le ratio de permanence des diverses sources de financement de l'entreprise. En effet, il permet de déterminer la politique d'endettement à long terme ;
- X3 : les valeurs réalisables et disponibles forment les actifs circulants restreints. Les mettre en relation avec le total de l'actif permet de connaitre le poids des actifs circulants restreints vis-à-vis des actifs immobilisés élargis.
- X4 : permet de connaitre le poids de remboursement des dettes par rapport au chiffre d'affaire réalisé ;
- X5 : ce ratio permet de calculer le pourcentage des richesses créés par l'entreprise qui sont distribués a ses salariés.

## Chapitre 03 : l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

### 2-2- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon la formule de Conan et Holder

La lecture du tableau n°09 nous montre que l'entreprise X est également saine pour les deux années 2017 et 2018. Car le score obtenu est supérieur au seuil critique fixé par les deux chercheurs avec une probabilité inférieure à 30%. Ainsi, on constate une relation directe, plus le score est élevé, plus l'entreprise est saine donc, le risque et le score sont corrélés négativement : l'augmentation du score va diminuer le risque.

**Tableau N° 04 : L'évaluation de l'entreprise X par les formules de Collongues**

	2017	2018
SX1= Frais personnel / VA	0,44	0,35
SX2 = Frais financiers / CA HT	0,07	0,07
SX3 = Fonds de roulement net / Total du bilan	-0,23	1,01
SX4 = Résultat d'exploitation / CA HT	0,12	0,13
SX5 = Fonds de roulement net / Stocks	-2,26	9,37
<b>Z1 = 4,983.X1 + 60,0366.X2 – 11,8348.X3</b>	<b>9,11</b>	<b>- 6,006</b>
<b>Z2 = 4,6159.X1 – 22,00.X4 – 1,9623.X5</b>	<b>3,82</b>	<b>- 18,96</b>

Source : élaboré par nos soins à base des données de l'agence CPA de (T.O) « 194 ».

Les ratios des deux formules de Collongues permettent d'interpréter :

- (X1, X2) même interprétation que X5 et X4 de Conan et Holder ;
- X3 = permet de cerner la situation nette de l'entreprise qui est une indication sur la valeur de l'entreprise;
- X4 = ce ratio sert à mesurer la rentabilité de l'entreprise par rapport aux moyens employés y compris les dépenses (investissement, remboursement d'intérêts) et les charges (amortissement, provision pour risque et charge) ;
- X5 = ce ratio calcule l'importance du stock par rapport au surplus de capitaux permanents de l'entreprise suite au financement des actifs immobilisés.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### **2-3- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon les formules de Collongues**

Le tableau n°10 l'évaluation de l'entreprise X en utilisant les formules de Collongues. En effet, le chercheur a établi deux fonctions différentes Z1 et Z2, ayant un pouvoir de discrimination dont les décisions sont également prises en fonction de la règle de décision respective pour chaque fonction. L'application de ces formules sur les bilans de l'entreprise X nous a données deux résultats différents :

- En 2017, on remarque que l'entreprise est considérée comme défaillante pour les deux fonctions Z1 et Z2 car le score final est supérieur au seuil critique avec une probabilité supérieure à 70%, donc il existe une relation inverse plus le score est élevé moins l'entreprise est saine. Ainsi, on conclut que le score et le risque sont corrélés positivement : l'augmentation du score va augmenter le risque.
- En 2018, l'entreprise X s'est améliorée par rapport à l'année 2017 pour les deux fonctions Z1 et Z2 car le score obtenu est inférieur au seuil critique qui est de 4,445 pour Z1 et 3,0774 pour Z2 avec une probabilité inférieure à 40%.

## Chapitre 03 : l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

**Tableau N°05 : L'évaluation de l'entreprise X par la formule de la banque de France**

	2017			2018		
	Ratio	Formule partielle	Formule complète	Ratio	Formule Partielle	Formule complète
SX1 = Frais financiers / EBE	0,21	- 0,418	-0524	0,16	- 0,468	- 0,587
SX2 = Ressources stables / Actif économique	0,60	- 0,202	0,404	0,56	- 0,242	- 0,484
SX3 = CA TTC / Endettement global	1,45	1,202	0,990	1,76	1,512	1,245
SX4 = EBE / CA HT	0,35	0,282	1,472	0,44	0,372	1,942
SX5 = Dettes commerciale / Achat TTC	0	- 0,982	- 0,676	0,02	- 0,962	- 0,662
SX6 = Taux de variation de la valeur ajoutée ( $VA_n - VA_{n-1}$ ) / $VA_{n-1}$	0,06	- 0,057	- 0,066	0,13	0,013	0,015
SX7 = (Stocks + Clients - avances clients) / Production TTC	0,27	- 0,52	- 0,367	0,13	- 0,35	- 0,247
SX8 = Investissement physique / VA	0	0,101	1,307	0	0	- 0,142
<b>Z = -0,85444 - 1,255 (R1 - 62,8%) + 2,003 (R2 -80,2%) - 0,824 (R3 -24,8%) + 5,221 (R4 - 6,8%) -0,689 (R5 - 98,2%) - 1,164 (R6 - 11,7%) + 0,706 (R7- 79%) + 1,408 (R8 -10,1%).</b>			<b>1,428</b>			<b>0,202</b>

**Source :** élaboré par nos soins a base des données de l'agence CPA de (T.0) « 194 ».

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

Les ratios de la fonction score de la banque de France indiquent :

- X1 = La part des frais financiers dans le résultat économique ;
- X1 = La couverture des capitaux investis qui signifie que les ressources stables suffisent pour couvrir les emplois stable ;
- X3 = La capacité de remboursement ;
- X4 = Le taux de marge brute d'exploitation ;
- X5 = le délai de crédit fournisseur ;
- X6 = le taux de croissance de la valeur ajoutée ;
- X7 = Le délai de crédit client ;
- X8 = le taux d'investissement physique.

### **2-4- L'interprétation des résultats de l'entreprise X selon la formule de la banque de France**

La lecture du tableau n°11 nous montre que l'entreprise X est classé comme saine, car le score obtenu est supérieur à la règle de décision fixée par la banque de France avec une probabilité inférieur à 30%, donc il existe une relation directe, plus le score est élevé, plus l'entreprise présente un comportement sain (corrélation négative).

Dans ce qui suit, nous allons procéder à l'évaluation de l'entreprise n°02 en utilisant également les différentes fonctions discriminantes issues du modèle d'E. Altman dont les décisions sont prises en faisant référence à la règle de décision fixée par chaque chercheur. Aussi, les ratios utilisés indiquent les mêmes interprétations expliquées ci-dessus.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

### 3- Etude du risque de crédit pour l'entreprise (2)

l'entreprise Y est également une SARL société à responsabilité limitée, son activité portant sur les travaux publics et hydraulique génie rural urbain, a sollicité le CPA agence de T.O le 25/09/2019 pour un crédit d'exploitation à travers un découvert de 8.000.000 DA pour la restructuration de sa situation financière; dont nous avons également choisis des données historique ( les bilan financier et les compte de résultats des dernières années 2017 /2018) pour le calcul des différents ratios qui vont nous servir pour le calcul du score en utilisant également les différentes formules présenté précédemment.

**Tableau N°06 : l'évaluation de l'entreprise « Y » par le modèle d'E. Altman**

	2017	2018
SX1 = Fonds de roulement / Actif total	0,27	0,64
SX2 = Réserves / Actif total	0,05	0,04
SX3 = EBE / Actif total	0,13	0,13
SX4 = Capitaux propres / Totales dettes	0,89	1,10
SX5 = CA / Actif total	0,73	0,81
<b><math>Z = 1,2.X1 + 1,4.X2 + 3,3.X3 + 0,9.X4 + 0,9.X5</math></b>	<b>2,014</b>	<b>2,646</b>

**Source :** élaboré par nos soins a base des données de l'agence CPA de (T.O) « 194 ».

#### 3-1- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » selon le modèle d'E. Altman

Le tableau ci-dessus indique l'évaluation de l'entreprise Y en utilisant la fonction discriminante (Z) d'E. Altman. D'après les résultats, on constate que l'entreprise Y présente des caractéristiques semblables à celles des entreprises défailtantes, car le score obtenu est inférieure au seuil critique fixé par Altman lors de ses recherches avec une probabilité de défaillance supérieur à 70% (corrélation négative).

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

**Tableau N°07 : L'évaluation de l'entreprise « Y » par la formule de Conan et Holder**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
SX1 = EBE / Endettement global	0,44	0,67
SX1 = Capitaux permanent / Total du bilan	0,60	0,56
SX3 = Valeur réalisable et disponible / Total du bilan	0,05	0,13
SX4 = Frais financiers / CA HT	0,07	0,07
SX5 = Frais personnel / VA	0,44	0,35
<b><math>Z = 0,24.X1 + 0,22.X2 + 0,16.X3 - 0,87.X4 - 0,15.X5.</math></b>	<b>0,1428</b>	<b>0,211</b>

**Source :** élaboré par nos soins à base des données de l'agence CPA de (T.O) « 194 ».

### **3-2- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » par la formule de Conan et Holder**

Le tableau n°13 indique l'évaluation de l'entreprise « Y » par la formule de Conan et Holder (Z). Les résultats du tableau nous montrent que l'entreprise est saine pour les deux années 2017 et 2018. Car le score obtenu est supérieur au seuil critique fixé par les deux chercheurs avec une probabilité inférieure à 30%. Ainsi, on constate une relation directe, plus le score est élevé plus l'entreprise est saine donc le risque et le score sont corrélés négativement.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

**Tableau N°08 : L'évaluation de l'entreprise « Y » par les formules de Collongues.**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
SX1 = Frais personnel / VA	0,39	0,40
SX2 = Frais financiers / CA HT	0,001	0,002
SX3 = Fonds de roulement net / Total du bilan	0,27	0,64
SX4 = Résultat d'exploitation / CA HT	0,11	0,14
SX5 = Fonds de roulement net / Stocks	7,27	67,79
<b>Z1 = 4,983.X1 + 60,0366.X2 – 11,8348.X3</b>	<b>- 1,19</b>	<b>- 5,46</b>
<b>Z2 = 4,6159.X1 – 22,00.X4 – 1,9623.X5</b>	<b>- 12,68</b>	<b>- 134,25</b>

**Source : élaboré par nos soins à base des données de l'agence de CPA de (T.0) « 194 »**

### **3-3- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » selon les formules de Collongues**

Le tableau n°14 indique l'évaluation de l'entreprise « Y » par les deux fonctions discriminantes établis par Collongues (Z1 et Z2). D'après les résultats obtenus on constate que l'entreprise est classée saine selon les deux formules, pour 2017, ainsi que pour 2018 avec une probabilité inférieure à 40%. En effet, selon les formules de Collongues on considère une entreprise saine si le score obtenu est inférieur aux seuils critiques élaboré par le chercheur : la diminution du score va diminuer le risque (corrélation positive).

## Chapitre 03 : l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

**Tableau N°09 : L'évaluation de l'entreprise « Y » par la formule de la banque de France**

	2017			2018		
	Ratio	Formule partielle	Formule complète	Ratio	Formule partielle	Formule complète
SX1 = Frais financiers / EBE	0,008	- 0,62	- 0,389	0,01	- 0,61	- 0,383
SX2 = Ressources stables / Actif économique	0,56	- 0,24	- 0,192	0,57	- 0,23	- 0,184
SX3 = CA TTC / Endettement global	8,91	8,66	2,147	17,57	17,29	4,287
SX4 = EBE / CA HT	0,18	0,112	0,007	0,17	0,10	0,006
SX5 = Dettes commerciales / Achat TTC	0,06	- 0,922	- 0,905	0,09	- 0,89	- 0,873
SX6 = Taux de variations de la VA (VA <sub>n</sub> - VA <sub>n-1</sub> ) / VA <sub>n-1</sub>	0,07	- 0,047	- 0,005	0,13	0,01	0,001
SX7 = (Stocks + Clients – avances clients) / Production TTC	0,53	- 0,26	- 0,205	0,60	- 0,19	- 0,150
SX8 = Investissement physique / VA	0	- 0,101	- 0,010	0	- 0,101	- 0,010
<b>Z = -0,85444 – 1,255 (X1 - 62,8%) + 2,003 (X2 -80,2%)– 0,824 (X3 - 24,8%) + 5,221 (X4 - 6,8%) -0,689 (X5 – 98,2%) – 1,164 (X6– 11,7%) + 0,706 (X7- 79%) + 1,408 (X8 - 10,1%)</b>			<b>- 4,69044</b>			<b>- 3,28156</b>

**Source** : élaboré par nos soins à base des données de l'agence CPA de (T.O) « 194 ».

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### **3-4- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » par la formule de la banque de France**

Le tableau ci-dessus indique l'évaluation de l'entreprise « Y » par la formule de la banque de France. La lecture du tableau nous montre que l'entreprise Y présente également des caractéristiques semblables a celles des entreprise défailtantes avec une probabilité de défailtance supérieure à 65% pour 2017 et 2018, car le score obtenu est inférieur au seuil critique fixé par le banque de France. A cet égard, on constate une relation inverse la diminution du score va augmenter la risque (corrélation négative).

### **4- Validation de la qualité du crédit scoring**

Selon les résultats obtenus des différentes formules de la situation des entreprises (X et Y), on constate que le crédit scoring a bien montré son pouvoir discriminant. C'est-à-dire il permet bien de faire la distinction entre entreprise saine et celle en difficultés financières. Dans notre cas pratique, la lecture des résultats nous permet de constater que c'est l'entreprise Y qui présente des caractéristiques semblables à celles des entreprises défailtantes. En effet, c'est une entreprise qui court un risque de faillite dont ses résultats identifient une situation potentiellement critique ; bien que les résultats obtenus sont différents d'une formule à une autre mais ils s'accordent sur la capacité prédictive du crédit scoring par l'analyse discriminante. En outre, ce mécanisme permet de mieux apprécier le risque en adoptant la prime de risque sur chaque engagement. Ce qui permet également d'ajuster les taux d'intérêts en fonction de la qualité de l'entreprise.

### **5- Critiques des résultats**

On se basant toujours sur les résultats obtenus, on remarque que chaque score est associé à une probabilité de défailtance. Ceci, nous amène à conclure que le crédit scoring est juste un outil qui a permis de mesurer et de quantifier la situation financière des deux entreprises (X et Y). Autrement dit, ces modèles ont pour objectif de fournir des indicateurs systématiques de la santé financière d'une entreprise, même s'ils s'accordent à dire qu'une entreprise est en péril (entreprise Y) ; cela, ne veut pas dire automatiquement que la demande du prêt sera rejetée par l'analyste de crédit de CPA agence (T.O) « 194 ». A cet égard, l'analyste crédit doit effectuer une étude approfondie car le crédit scoring permet vraiment de prédire la défailtance, mais il ne nous montre pas forcément l'origine du risque ni comment le gérer.

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

En témoignant de certaines déclarations de banquiers au niveau de CPA agence de (T.O) « 194 ». La prise de décision peut être subjective en prenant en compte le facteur « qualité du dirigeant » qui est présenté comme un facteur essentiel à la prise de décision. En effet, un dirigeant de qualité doit être compétent, et capable de retourner une situation jugée difficile. Aussi, la prise de décision subjective de la probabilité de faillite des entreprises est fondée sur la confiance réciproque entre la banque et l'entrepreneur, confiance acquise grâce à une relation de long terme lorsque ce n'est pas le cas et qu'il s'agit d'un nouveau client, c'est à la réputation de ce dernier que l'on se réfère, élément là encore éminemment subjectif.

On conclut que le crédit scoring n'offre que des probabilités, jamais de certitude et ne peut se substituer à l'œil de l'analyste crédit et ils servent plutôt d'avertisseurs qui permettent de mettre en évidence les cas les plus risqués afin que l'analyste y porte plus d'attention. Cette incertitude est justifiée par les limites suivantes :

- la limite principale du pouvoir de prédiction d'un score est due à son élaboration basée exclusivement sur des états financiers historiques. En effet, même si ces différentes formules s'accordent à dire qu'une entreprise est en péril, cela ne voudra pas automatiquement signifier que la faillite surviendra l'année suivante. Il convient de dire que le futur n'est pas déductible du passé, ce qui reste pourtant l'un des postulats de la démarche scoring ;
- certains ratios ou éléments financiers ne sont pas toujours pertinents dans le calcul d'un score ;
- le système de crédit scoring apparait figé dans le temps, car le secteur pour lequel il a été construit ainsi que la situation économique peuvent évoluer, de ce fait, au-delà d'une certaine durée d'utilisation il peut perdre son pouvoir discriminant ;
- le crédit scoring par l'analyse discriminante intègre peu de critères qualitatifs, en raison de la difficulté de se procurer ses informations et les coder (asymétrie d'information).

## Chapitre 03 :l'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA

---

### **Conclusion**

La banque CPA semble vouloir accélérer la cadence dans sa quête d'apporter une valeur ajoutée au pays notamment à partir de sa participation indispensable en intégrant un système de crédit scoring pour évaluer la solvabilité des entreprises ainsi que des particuliers.

D'après les résultats obtenus par les différentes formules, nous constatons que le crédit scoring se présente comme un excellent outil d'aide à la prise de décision par l'analyse discriminante à la disposition du CPA agence de T.O leur permettant lors de la demande de crédit par leurs clients de détecter si ces derniers présentent ou non un grand risque de non remboursement. Cependant, le scoring n'offre que des probabilités mais jamais de certitudes.

Ceci, nous amène à conclure que cette méthode n'est qu'une simple étude complémentaire et un enrichissement de l'analyse traditionnelle, aidant le banquier à minimiser les risques encourus, en lui permettant une prise de décision adéquate pour l'octroi du crédit.

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Sur le plan théorique, dans le cadre de la relation banque – entreprise (PME), nous retenons que le financement bancaire est la source de financement externe privilégiée des PME. En effet, malgré leur contribution à l'emploi, à l'innovation et généralement, à la croissance, mais aussi dans leur importance pour la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté certaines d'entre elles ne parviennent pas à se financer auprès des établissements de crédit, généralement responsable de la difficulté de nombreuse PME compte tenu de leur caractère hétérogène et du phénomène d'asymétrie d'information.

Or, l'octroi de crédit aux entreprises (en particulier les PME) implique principalement pour la banque de supporter un risque de crédit appelé également, risque de contrepartie qui est inséparable de l'activité de prêt dans sa mission d'intermédiaire financier.

Les approches théoriques ont montré que le risque de crédit prend naissance au niveau de l'entreprise ensuite il est transféré à la banque créancière. En effet, le risque de contrepartie est celui de ne pas être remboursé du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (PME). Dans cette situation, la banque doit essayer de procéder rapidement possible au recouvrement de sa créance et par conséquent maximiser ses profits pour parvenir à ce double objectif, les établissements de crédit cherchent depuis longtemps des méthodes efficaces afin de répondre à leurs besoins dans le but de diminuer le mieux possible le risque de crédit.

Dans ce contexte, généralement difficile interviennent les règles prudentielles, dont l'objet de ce dispositif réglementaire est de veiller à la sécurité globale du système bancaire et financier en assurant une couverture adéquate du risque de contrepartie mais l'application de ces règles n'est pas sans incidences sur les résultats de la banque. L'importance des créances douteuses et litigieuses entraînent l'augmentation des provisions destinés à les couvrir, ce qui se répercutent sur les résultats de la banque. A côté des normes de gestion du risque de crédit, se trouve l'analyse financière dite approche traditionnel. Cette dernière aide le banquier à formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, mais elle demeure incomplète compte tenue de ses limites, d'où l'intérêt d'une approche nouvelles voir des outils d'évaluation plus sophistiqué tels que, la notation financière et le crédit scoring ou bien ce qu'on appelle la méthode des score que nous avons privilégiés dans notre étude.

## Conclusion générale

---

A partir de là, nous aimerions revenir à notre problématique de base « **la méthode scoring par l'analyse discriminante est-elle suffisante pour anticiper la solvabilité des entreprises en particulier les PME afin d'éclairer les décisions à prendre dans le cadre du processus d'octroi au niveau de CPA agence de (T.O) 194** »

Dans notre travail, nous avons effectué une évaluation du risque de crédit sur deux PME suivant quelques données mises à notre disposition au niveau de l'agence CPA « 194 ». D'après les résultats empirique, nous avons constaté que le crédit scoring par l'analyse discriminante qui se présente sous la forme de formules mathématiques contenant des multiplicateurs de ratios et des seuils critiques à atteindre ou à ne pas dépasser est juste un outil d'aide à la prise de décision et déclencheur de la situation critique de l'entreprise, et ce n'est qu'une simple étude complémentaire et un enrichissement de l'analyse traditionnelle, aidant le banquier à minimiser les risques encourus, en lui permettant une prise de décision adéquate pour l'octroi de crédit.

Au terme de notre travail, nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse selon laquelle une fonction score permet de qualifier une entreprise de saine ou de défaillante en lui associant un score prédictif d'une probabilité de défaillance.

# **Bibliographie**

## Bibliographie

---

### ➤ Les ouvrages

- ALTMAN.E (1973) « Financial ratios discrimination analysis and the prediction Corporate bankruptcy, the journal of finance », 1968traduction en français in Girault et Zisswiller.R « finance modernes : théories et pratiques », Tome I, édition : Dunod ; Paris.
- BANCEL. Franck (1995) « les choix d'investissement, méthodes traditionnelles », édition : Economica, Paris.
- BENKRIMI. Karim (2010) « crédit bancaire et économie financière », édition : EL DAR EL OTMANIA, Alger.
- BERNET-ROLLANDE. Luc (2006), « principes de techniques bancaire », édition : 24<sup>ème</sup> édition : Dunod, Paris.
- BOLUSSET. Carole (2007) « l'investissement », édition : Bréal, Paris.
- BOUYAKOUB. F (2000) « l'investissement et le financement bancaire », édition : CASBAH, Alger.
- CALVET. Henri (1997), « établissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition : Economica, Paris.
- COHEN. Elie (2000) « dictionnaire de gestion », collection repères, édition : la découverte, Paris.
- COUSSERGUES. Sylvie (1994) « la banque : structure, marché et gestion », 2<sup>ém</sup> édition : Dalloz, paris.
- COUSSERGUES. Sylvie (2002) « gestion de la banque », édition : Dunod, Paris.
- DE LABRUSLERIE. Hubert (2010), « analyse financière », édition : Dunod, Paris.
- DESCAMPS. Christian et SOICHOT. Jaques (2002), « économie et gestion de la banque », édition : EMS, France.
- DE SERVIGNY. A (2003), « le risque de crédit : nouveau enjeu bancaires », édition : Dunod, Paris.
- DE SERVIGNY. Arnaud (2006), « le risque de crédit », 3<sup>ém</sup> édition : Dunod, Paris.
- DESMICHT. François (2004), « pratique de l'activité bancaire », édition : Dunod, Paris.
- DEWATRIPONT. Mathias, TIROLE.J(1993), « la réglementation prudentielle des banques », édition : Payot Lausanne, Suisse.
- DUMONTIER. Pascal et DUPRE.D (2005), « pilotage bancaire : les normes IAS et la réglementation Bâle II », édition : revue banque, Paris.
- FERRIER. Olivier (2002), « les très petites entreprises », édition : De Boeck, Paris.
- Gasse. Yvon (1998), « l'influence du milieu dans la création de l'entreprise », édition : Economica, Paris.
- GILLER. Bressay, CHLISTION. Konkuyt (1998), « économie d'entreprise », édition : Economica, Paris.
- KARYOTIS. Daniel (1995), « la notation financière : une nouvelle approche du risque crédit », édition : revue banque, Paris.
- LAHILLE. Jean-Pierre (2001), « analyse financière », édition : Dalloz, Paris.
- LAKHLEF. Brahim (2009), « création et gestion d'entreprise », édition : Alger.

## Bibliographie

---

- LAMARQUE. Eric (2005), « management de la banque : risque, relation client, organisation », édition : Pearson education, Paris.
- LECERF. Marjorie (1998), « les PME face à la mondialisation », édition : Economica, Paris.
- PONSSARD. Jean-Pierre, David. Sevy et Hervé. Tanguy (2005), « économie d'entreprise », 2<sup>ém</sup> édition de l'école polytechnique, Paris.
- ROUSSELOT. Philipe et Jean-François verdié (1999), « la gestion de la trésorerie », édition : Dunod, Paris.
- ROUX. Michel (2010), « master banque de détail », édition : ESKA, Paris.
- ROYER. Gérard et CHOINEL. Alain (1996), « la banque et l'entreprise : techniques actuelles de financement », 3<sup>ém</sup> édition : revue banque, Paris.
- SARDI. Antoine (2004), « Bâle II », édition : Afiges, Paris.
- TARIANT. Jean-Marc (2011), « guide pratique des relations banque entreprise : optimiser, financer, sécuriser, négocier, comprendre », édition : Eyrolles, Paris.
- TORRES. Olivier (1998), « PME : de nouvelles approche », édition : Economica, Paris.
- TORRES. Olivier (2007), « Approche descriptive de la spécialité de gestion des PME : le mix proximité », édition : Pearson, Paris.
- TUFFERY. Stéphanie (2007), « Data mining et statistique décisionnelle, l'intelligence des données », édition : technip, Paris.
- VAN GREUNING. Hennie (2004), « analyse et gestion du risque bancaire : un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier », édition : ESKA, Paris.
- WTTTERWULGHE. Robert (1998), « la PME une entreprise humaine », édition : De Boeck, Paris-Bruxelles.

## Bibliographie

---

### ➤ **Reuves et documents divers**

- BANCEL. Franck (1996), « les stratégies de banque – industrielle », revue d'économie industrielle, N°133.
- BARDOS. M (1995), « les défaillances d'entreprises dans l'industrie : ratios significatifs, processus de défaillance, détection précoce, banque de France observatoires des entreprises, revue N° B95.
- COLLONGUES. Y (1977), « ratio financiers et prévision des PME », revue banque, N°365.
- Document interne de la banque CPA (T.O).
- MARCHESNAY. Michel (2003), « la PME : sortie de l'ignorance », revue Française de gestion N°144.
- MAUD. Aubier (2007), « impact de Bâle II sur l'offre de crédit aux PME », revue économique et prévision, N°178-179.
- Office Québécois de la langue Française (2005), revue économique et de gestion.
- PERROT. Etienne (2009), « crise financière et solidarité internationale ».
- PUJAL. Armand (2003), « de Cooke à Bâle II », revue d'économie financière : Bâle II genèse et enjeux, N°73 ; Paris.
- TIESSET. M, TROUSSARD. P (2005), « capital réglementaire et capital économique », Banque de France, revue de la stabilité financière : N°07.

### ➤ **Les mémoires**

- BERRAHI. Karim (2006), « étude et analyse des crédits aux entreprises », mémoire de magister, Bejaïa.
- GASSMI. Lamia (2010), « les PME-PMI comme acteur de développement local : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, UMMTO.
- RHOMAD. Saïd et IDRISSE Jamelddine Mohammed (2005), « le financement de l'innovation dans les PME Marocaine : quel apport de capital investissement ? », mémoire présenté l'obtention du diplôme du cycle supérieur de gestion.

### ➤ **Lois et règlements**

- Article 47 du règlement 2002/03 du 14 novembre 2002
- La loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME)
- Règlement 2002-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

### ➤ **Sites internet**

- <http://www.memoireonline.com/07/09/2436/m-strategie-de-promotion-et-de-financement-des-PME-au-Mali2.html>.
- <http://www.elmouwatin.dz/CNRC-forme-juridique>.
- <http://www.banquefrance.fr/fileadmin/userupload/banque-de-france/labanquedefrance/pdf/fiche425-BDF-credits-de-trésorerie-pdf>.

## Bibliographie

---

- <http://www.cpa-bank.dz>.
- <http://www.bis.org/publ/bcbs189.fr.pdf>

# **Listes des abréviations**

## Liste des abréviations

---

- BDL:** Banque de développement local.
- BFR:** Besoin en fond de roulement.
- BM:** Banque mondiale.
- BMTN:** Bon à moyen terme négociable.
- BRI:** Banque des règlements internationaux.
- BTP:** Bâtiment et travaux publics.
- CA:** Chiffre d'affaire.
- CMC:** Conseil de la monnaie et de crédit.
- CPA:** Crédit populaire d'Algérie.
- CTE :** Common Equity.
- DA :** Dinars algérien.
- DCIS :** Direction de crédit à l'industrie et au service.
- EAD:** Exposure At Default.
- EBE:** Excédent brut d'exploitation.
- EI:** Entreprise industrielle.
- EL:** Expected Losses.
- EURL:** Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
- FMI:** Fond monétaire international.
- FPN:** Fond propre Net.
- FR:** Fond de roulement.
- G10:** Le groupe des 10.
- G20:** Le groupe des 20.
- HT:** hors taxes.
- INSEE:** institut national de la statistique et des études économiques.
- IRB:** Internal Rating Based.
- LCR:** Liquidity Coverage Ratio.
- LGD:** Loss Given Default.

## Liste des abréviations

---

**NSF:** National science foundation.

**NSFR:** Net stable Funding ratios.

**OCDE:** Organisation de coopération et de développement économique.

**OMC:** Organisation mondiale de commerce.

**PA:** Perte attendue.

**PD:** Probability At default.

**PME:** Petite et moyenne entreprise.

**SARL :** Société à responsabilité limitée.

**SCS :** Société en commandité simple.

**SIG :** Solde intermédiaire de gestion.

**SNS :** Société au nom collectif.

**SNI :** système de notation interne.

**SPA:** Société par action.

**TCR:** Tableau des comptes de résultats.

**TN:** Trésorerie nette.

**T.O:** Tizi-Ouzou.

**TTC:** Toute taxe comprise.

**UL:** Unexpected Losses.

**VA:** Valeur ajoutée.

**VNCEAC:** Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés

# **Listes des tableaux**

## Liste des tableaux

---

**Tableau N°01** : L'évolution du capital social du CPA.

**Tableau N°02** : L'évaluation de l'entreprise « X » par le E.ALTMAN.

**Tableau N°03** : L'évaluation de l'entreprise « X » par la formule de Conan et Holder.

**Tableau N°04** : L'évaluation de l'entreprise « X » par les formules de Collongues.

**Tableau N°05** : L'évaluation de l'entreprise « X » par la formule de la banque de France.

**Tableau N°06** : L'évaluation de l'entreprise « Y » par le modèle d'E. ALTMAN.

**Tableau N°07** : L'évaluation de l'entreprise « Y » par la formule de Conan et Holder.

**Tableau N°08** : L'évaluation de l'entreprise « Y » par les formules de Collongues.

**Tableau N°09** : L'évaluation de l'entreprise « Y » par la formule de la banque de France.

## Liste des annexes

---

**Annexe N° 01** : Les bilans financiers de l'entreprise « X » des années 2017/2018.

**Annexe N° 02** : les comptes de résultats de l'entreprise « X » des années 2017/2018.

**Annexe N°03** : Les bilans financiers de l'entreprise « Y » des années 2017/2018.

**Annexe N°04** : les comptes de résultats de l'entreprise « Y » des années 2017/2018.

## BILAN (ACTIF)

ACTIF	2018			2017
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâti-ments				
Autres immobilisations corporelles	63 368 626	39 153 582	24 155 044	28 914 064
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>63 368 626</b>	<b>39 153 582</b>	<b>24 155 044</b>	<b>28 914 064</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	3 716 627		3 716 627	3 550 925
Créances et emplois assimilés				
Clients	4 289 626		4 289 626	1 365 470
Autres débiteurs				
Impôts et assurances	209 250		209 250	157 402
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	815 169		815 169	319 237
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>9 030 675</b>		<b>9 030 675</b>	<b>5 383 096</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>72 339 302</b>	<b>39 153 582</b>	<b>33 185 719</b>	<b>34 297 161</b>

## BILAN (PASSIF)

	2018	2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	6 130 000	6 130 000
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	1 982 042	1 501 412
Ecart de réévaluation	1 423	1 423
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	157 751	606 300
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>8 877 217</b>	<b>8 645 136</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	9 711 659	12 037 897
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>9 711 659</b>	<b>12 037 897</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	65 200	
Impôts	584 410	329 157
Autres dettes	13 481 014	13 075 065
Tresorerie passif	455 208	9 904
<b>TOTAL III</b>	<b>14 596 842</b>	<b>13 414 127</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>33 185 719</b>	<b>34 297 161</b>

(1) À utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

## COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2018		2017	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Produits fabriqués		15 329 025		14 978 590
Production vendue				
Prestations de services				
Vente de travaux				
Produits annexés				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		15 329 025		14 978 590
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		15 329 025		14 978 590
Achats de marchandises vendues				
Matériaux premiers	2 568 240		4 457 373	
Autres approvisionnements	85 500		7 445	
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	673 524		480 771	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Sous-traitance générale				
Locations				
Services				
Entretien, réparations et maintenance	17 800		21 187	
Primes d'assurances	54 266		62 941	
extérieurs				
Personnel extérieur à l'entreprise				
Remunération d'intermédiaires et honoraires	123 700		24 000	
Publicité	60 220		30 110	
Déplacements, missions et réceptions				
Autres services	335 106		131 592	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	4 250 357		5 215 422	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		11 078 667		9 763 168

## COMPTE DE RESULTAT ..

RUBRIQUES	2018		2017	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Charges de personnel	3 951 412		4 307 102	
Impôts et taxes et versements assimilés	235 749		127 382	
<b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>		<b>6 883 506</b>		<b>5 328 685</b>
Autres produits opérationnels				11 915
Autres charges opérationnelles				
Dotations aux amortissements	4 821 756		3 401 784	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
<b>V-Résultat opérationnel</b>		<b>2 061 749</b>		<b>1 938 816</b>
Produits financiers				94 344
Charges financières	1 126 254		1 140 345	
<b>VI-Résultat financier</b>	<b>1 126 254</b>		<b>1 045 002</b>	
<b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>		<b>935 495</b>		<b>692 813</b>
Éléments extraordinaires (produits) (*)				
Éléments extraordinaires (charges) (*)				
<b>VIII-Résultat extraordinaire</b>				
Impôts exigibles sur résultats	177 744		85 513	
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
<b>IX-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>757 751</b>		<b>808 300</b>

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

## BILAN (ACTIF)

ACTIF	2018			2017
	Montant Brut	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terres				
Bâiments				
Autres immobilisations corporelles	105 143 514	75 024 742	30 118 772	23 325 044
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	28 807 515		28 807 515	25 167 302
Impôts différés actif				
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>133 951 230</b>	<b>75 024 742</b>	<b>58 926 487</b>	<b>60 044 187</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	2 183 275		2 183 275	1 716 200
Créances et emplois assimilés				
Clients	130 558 854		130 558 854	88 125 718
Autres débiteurs	5 376 308		5 376 308	558 182
Impôts et assimilés	3 532 800		3 532 800	2 178 973
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	28 458 200		28 458 200	48 122 200
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>170 110 555</b>		<b>170 110 600</b>	<b>145 001 167</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>304 061 785</b>	<b>75 024 742</b>	<b>229 037 087</b>	<b>205 045 354</b>

## BILAN (PASSIF)

	2018	2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	32 000 000	32 000 000
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves constituées (1)	11 137 114	10 991 844
Écart de réévaluation		
État d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	22 655 369	14 828 874
Autres capitaux propres - Report à nouveau	54 282 010	39 548 300
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>120 084 494</b>	<b>97 428 124</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	11 682 500	13 204 400
Impôts différés et provisionnés		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'événement	166 970	156 870
<b>TOTAL II</b>	<b>11 849 470</b>	<b>13 361 270</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 860 172	4 920 801
Impôts	21 879 255	13 912 879
Autres dettes	63 699 320	60 647 343
Trésorerie passif	634 106	364 118
<b>TOTAL III</b>	<b>97 120 915</b>	<b>80 044 912</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>229 037 048</b>	<b>205 085 384</b>

(1) À utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

## COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES		2018		2017	
		DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises					
Production vendue	Produits fabriqués				
	Prestations de services				
	Vente de travail		187 842 270		180 800 120
Produits arriérés					
Rabais, remises, réductions accordés					
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, réductions			187 842 270		180 800 120
Production stockée ou déstockée					
Production immobilisée					216 000
Subventions d'exploitation					
Production de l'exercice			187 842 270		181 016 120
Achats de marchandises vendues					
Matières premières		93 823 278		67 172 427	
Autres approvisionnements		9 874 308		9 674 217	
Variations des stocks					
Achats d'études et de prestations de services					
Autres consommations					
Rabais, remises, réductions obtenus sur achats					
Services externes	Deux-fois-tant générale	11 828 190		11 899 090	
	Locations	6 999 840		200 864	
	Entretien, réparations et maintenance	1 861 807		1 926 874	
	Primes d'assurances	1 183 871		1 813 901	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 834 126		2 022 841	
	Publicité	30 510		30 140	
	Déplacements, missions et réceptions				
Autres services		3 762 045		7 476 630	
Rabais, remises, réductions obtenus sur services externes					
E-Consommations de l'exercice		130 797 477		101 117 140	
E-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)			10 744 793		49 000 878

à suite sur la page suivante

## COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2018		2017	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Charges de personnel	23 180 899		19 893 930	
Impôts et taxes et versements assimilés	1 636 818		2 464 834	
V-Excédent brut d'exploitation		32 826 068		27 841 113
Autres produits opérationnels		9 303 688		964 204
Autres charges opérationnelles	42 726		1 419 548	
Dotations aux amortissements	8 274 921		8 657 825	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprises sur pertes de valeur et provisions				
V-Resultat opérationnel		27 014 400		17 828 304
Produits financiers				
Charges financières	821 373		248 201	
VI-Resultat financier	821 373		248 201	
VII-Resultat ordinaire (V+VI)		26 493 027		17 679 632
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)	200		99 943	
VIII-Resultat extraordinaire	200		99 943	
Impôts exigibles sur résultats	3 837 464		2 765 332	
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires				116 217
<b>IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>22 655 563</b>		<b>14 928 574</b>

(\*) A détailler sur état annexé à joindre

# Tables des matières

---

## Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	<b>07</b>
<b>Chapitre I : La PME et le financement bancaire</b>	
<b>Introduction</b> .....	<b>12</b>
<b>Section 01 : la relation banque – client (PME)</b> .....	<b>13</b>
1- critères d'identification et multitudes de définitions de la PME dans le monde .....	13
1-1- critères d'identification .....	13
1-1-1- Les critères quantitatifs .....	14
1-1-2- Les critères qualitatifs .....	14
1-2- Diversités de définitions des PME dans le monde .....	15
1-2-1- Définition de la PME dans certains pays développés.....	15
1-2-2- Définition de la PME dans certains pays en voie de développement... 15	
2- Les caractéristiques des PME.....	16
2-1- La petite taille .....	16
2-2- La centralisation de la gestion .....	16
2-3- Processus de décision peu formalisé .....	17
2-4- Le système d'information peu formalisé.....	17
3- Typologie des PME.....	17
3-1- Classification en fonction du caractère juridique .....	17
3-1-1- Les entreprises privées .....	18
3-1-2- Les entreprises publiques .....	19
3-2- Classification en fonction du caractère économique .....	19
3-2-1- En fonction de l'activité .....	20
3-2-2- En fonction du secteur économique déterminé par l'activité	
Principale .....	20
3-2-3- En fonction de la branche et du secteur d'activité .....	20
4- Contribution des PME au développement économique.....	21

# Tables des matières

---

4-1- Création d'emplois .....	21
4-2- Croissance et changement de la structure de l'économie .....	21
4-3- Augmentation de la productivité et de l'innovation .....	21
4-4- Développement social.....	22
5- La relation Banque – PME.....	22
5-1- La sélection adverse (ex-post) .....	23
5-2- L'asymétrie d'information (ex- ante).....	23
<b>Section 02 : Le financement bancaire des PME et la naissance du risque de crédit .....</b>	<b>25</b>
1- Les sources de financement externe des PME.....	25
1-1- Le financement externe directe (marché financier).....	26
1-2- Le financement externe indirecte (marché bancaire) .....	26
1-2-1- Définition du crédit.....	26
1-2-2- Le rôle du crédit.....	26
1-2-3- Typologies de crédits accordés aux entreprises .....	26
A- Les crédits d'exploitations .....	26
A-1- Les crédits par caisse .....	26
A-1-1- Les crédits par caisse globaux.....	26
A-1-2)-Les crédits par caisse spécifiques .....	29
A-2- Les crédits par signature .....	31
A-2-1- Le crédit par acceptation .....	31
A-2-2- L'aval.....	31
A-2-3- Le crédit par caution .....	31
B- Les crédits d'investissements .....	32
B-1- Les crédits à moyen terme.....	32
B-2- Les crédits à long terme .....	32
B-3- Le crédit bail .....	33
2- Le risque de crédit bancaire : un enjeu majeur pour la banque.....	33

# Tables des matières

---

2-1- Notion du risque .....	33
2-2- Définition du risque bancaire.....	34
2-3- Les risques majeurs de l'activité bancaire .....	34
2-3-1- Le risque de liquidité .....	35
2-3-2- Le risque de marché.....	35
2-3-3- Le risque opérationnel .....	35
2-3-4- Le risque de solvabilité .....	35
2-3-5- Le risque de crédit .....	35
2-3-5-1- Identification du risque de crédit .....	35
A- Définition du risque de contrepartie.....	36
B- Les facteurs du risque contrepartie .....	36
2-3-5-2- Les deux situations du risque de crédit .....	37
A- Le risque de non remboursement.....	37
B- Le risque d'immobilisation .....	38
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre II : Les normes de gestion du risque de crédit et les méthodes d'évaluation</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>40</b>
<b>Section 01 : Les normes de gestion du risque de crédit.....</b>	<b>41</b>
1- Les normes de gestion internationales du risque de crédit.....	41
1-1- Présentation du comité de Bâle.....	41
1-1-1- L'accord de Bâle I (Ratio Cooke).....	42
1-1-1-1- La pondération des risques .....	44
1-1-1-2- Les limites du Bâle I.....	45
1-1-2- L'accord de Bâle II (Ratio Mc Donough) .....	45
1-1-2-1- L'architecture de l'accord de Bâle II.....	46
1-1-2-2- L'impact du Bâle II sur l'offre de crédit au PME.....	49
1-1-3- L'accord de Bâle III.....	50

# Tables des matières

---

1-1-3-1- Renforcement des exigences en capital .....	50
1-1-3-2- Introduction des exigences en liquidité.....	51
1-1-3-3- Maitrise de l'effet de levier .....	52
2- Les règles prudentielles en vigueur en Algérie .....	52
2-1- Le contrôle interne des banques .....	53
<b>Section 02 : Les méthodes d'évaluation du risque de crédit (traditionnelle / nouvelles). 54</b>	
1- L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit (analyse financière) .....	55
1-1- Les sources d'information de l'analyse financière .....	55
1-1-1- L'information comptable.....	55
A- Le bilan .....	55
B- Le compte de résultat .....	56
1-1-2- L'information externe.....	56
2-2- Le diagnostic financier .....	56
2-2-1- L'équilibre financier .....	56
2-2-1-1- Le passage du bilan comptable au bilan financier .....	56
2-2-1-2- L'analyse de la structure financière .....	56
A- Le fonds de roulement (FD).....	57
B- Le besoin en fonds de roulement (BFR).....	57
C- La trésorerie nette (TN).....	57
2-2-2- L'analyse de l'activité .....	57
2-2-3- L'appréciation par les ratios .....	57
A- Définition du ratio .....	57
2-3- Les principales limites du diagnostic financier .....	58
2- Les nouvelles méthodes d'évaluation du risque de crédit .....	59
2-1- La notation financière.....	59
2-1-1- Définition de la notation financière .....	59
2-1-2- Types de notation.....	60

# Tables des matières

---

2-1-2-1- Système de notation interne (SNI).....	60
A- Objectifs de la notation financière .....	60
B- Les avantages qu'offre un système de notation A une banque .....	61
C- Les limites de la notation interne .....	61
2-1-2-2- La notation externe .....	62
A- Rôle des agences de notation .....	62
B- Les limites des agences de notation .....	63
2-2- La méthode scoring .....	63
2-2-1- Définitions du crédit scoring .....	64
2-2-2- Historique du crédit scoring .....	64
2-2-2-1- L'analyse discriminante .....	65
A- L'approche unidimensionnelle « BEAVER 1966 .....	65
B- L'approche multidimensionnelle « multi variée .....	66
B-1- La formule de J. Conan et M. Holder .....	68
B-2- La fonction score de Collongues .....	69
B-3- La fonction de la banque de France .....	70
<b>Conclusion</b> .....	<b>72</b>
<b>Chapitre III : L'évaluation du risque de crédit des PME par la méthode scoring au niveau de CPA</b>	
<b>Introduction</b> .....	<b>73</b>
<b>Section 01 : La présentation de la banque CPA</b> .....	<b>74</b>
1- Historique du CPA.....	74
2- Les interventions du CPA.....	75
3- La présentation de la banque CPA .....	75
4- L'évolution du CPA .....	76
5- Les fonctions principales du CPA.....	76
6- Les différents services du CPA .....	77

## Tables des matières

---

6-1- Le service crédit.....	77
6-2- Le service contrôle .....	78
6-3- La cellule animation commerciale .....	78
6-4- Le service des opérations du commerce extérieur.....	78
6-5- Le service administratif.....	79
6-6- Le service caisse .....	79
6-7- Le service portefeuille.....	80
7- Présentation de l'agence CPA de Tizi-Ouzou « 194 » .....	80
8- L'organigramme de l'agence CPA de Tizi-Ouzou« 194 » .....	80
<b>Section 02 : Evaluation du risque de crédit de deux PME par la méthode scoring (Analyse discriminante) .....</b>	<b>83</b>
1- Méthodologie d'approche de la méthode scoring.....	83
1-1- La population ciblée .....	84
1-2- La sélection des variables .....	84
1-2-1- Les variables comptable (variables quantitatives .....	84
1-2-2- Les variables extra comptables (Variables qualitatives .....	85
1. Le secteur industriel .....	85
2. Le secteur Commercial .....	85
3. Le secteur des services .....	85
4. Le secteur économique du bâtiment et des travaux publics. (BTP .....	85
2- Etude du risque de crédit pour l'entreprise (1 .....	85
2-1- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon le modèle d'E. Altman .....	87
2-2- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon la formule de Conan et Holder .....	88
2-3- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon les formules de Collongues .....	89
2-4- Interprétation des résultats de l'entreprise « X » selon la formule de la banque	

# Tables des matières

---

De France.....	91
3- Etude du risque de crédit pour l'entreprise (2.....	92
3-1- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » selon le modèle d'E. Altman.....	92
3-2- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » selon la formule de Conan et Holder .....	93
3-3- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » selon les formule de Collongues.....	94.
3-4- Interprétation des résultats de l'entreprise « Y » par la formule de la Banque de France .....	96
4- Validation de la qualité du crédit scoring .....	96
5- Critiques résultats.....	96
<b>Conclusion .....</b>	<b>98</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>99</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Liste des tableaux</b>	
<b>Listes des annexes</b>	
<b>Tables des matières</b>	
<b>Résumé</b>	

## **Résumé**

Les chercheurs ainsi que les opérateurs économique s'accordent à dire que la PME est le paré de toutes les vertus : dynamisme, créatrice de richesse. En effet, depuis sa création et tout au long de son développement, la PME à besoin de ressources financières de ce fait, la banque est le partenaire le plus privilégié de ces entreprises (PME) via toutes une panoplie de crédit d'exploitations et d'investissement. Or, l'octroi de crédit implique principalement pour la banque de supporter un risque de crédit. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à des évaluations afin de limiter ce risque. L'objet de ce mémoire, c'est de mettre en valeur l'une des nouvelles méthodes d'évaluation du risque de crédit qui est la méthode scoring par l'analyse discriminante au niveau du CPA de Tizi-Ouzou « 194 », les résultats dégagés par notre étude montrent que le crédit scoring est juste un outil d'aide à la prise de décision, et ce n'est qu'une simple étude complémentaire de l'analyse traditionnelle aidant le banquier à minimiser les risques.

**Mots clés :** PME, risque de crédit, évaluation, méthode scoring

## **Abstract**

Researchers and economic operators they agree that SMB is adorned of all virtues: dynamism, creator of wealth this. Indeed, its creation and throughout its development. The SMB needs financial resources because of this, the bank is the most preferred partner of these companies (SMB), all a panoply operating and investment credits. Or the granting of credit mainly implies that the bank bears a credit risk. In this context, it is necessary to carry out evaluations in order to limit this risk. The purpose of memorandum is to highlight one of the new methods of credit risk evaluation which is the scoring method by discriminating analysis at the level of the popular credit of Algeria of Tizi-Ouzou agency "194", the results of our study show that the credit scoring is just a tool to help decision making, and it is only a complementary study to the traditional analysis helping the banker to minimize the risks.

**Keywords:** SMB, credit risk, evaluation, scoring method.